

COMMUNE DE BRULON
- SARTHE -

A.V.A.P

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine



SYNTHESE

- Aout 2014-

Agence COHIN
Architecte du Patrimoine
80 rue de l'Estérel - 72100 LE MANS

Agence ECCE TERRA
Architectes-Paysagistes
8 rue du Bourg Joly - 49125 TIERCE

Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement (CPIE)
Vallées de la Sarthe et du Loir
72200 La Flèche

Contenu

1 Présentation Générale de la commune	3
2 Evolution de la Population et du Parc de Logement	7
3 Analyse du Plan Local d'Urbanisme	8
4 Contexte historique	12
5 Un patrimoine architectural et archéologique de qualité	14
6 Analyse Paysagère et Urbaine	20
7 Approche typologique du bâti	44
8 Etat Initial de l'Environnement	47

1- Présentation Générale de la commune

1.1 Localisation et caractéristiques générales

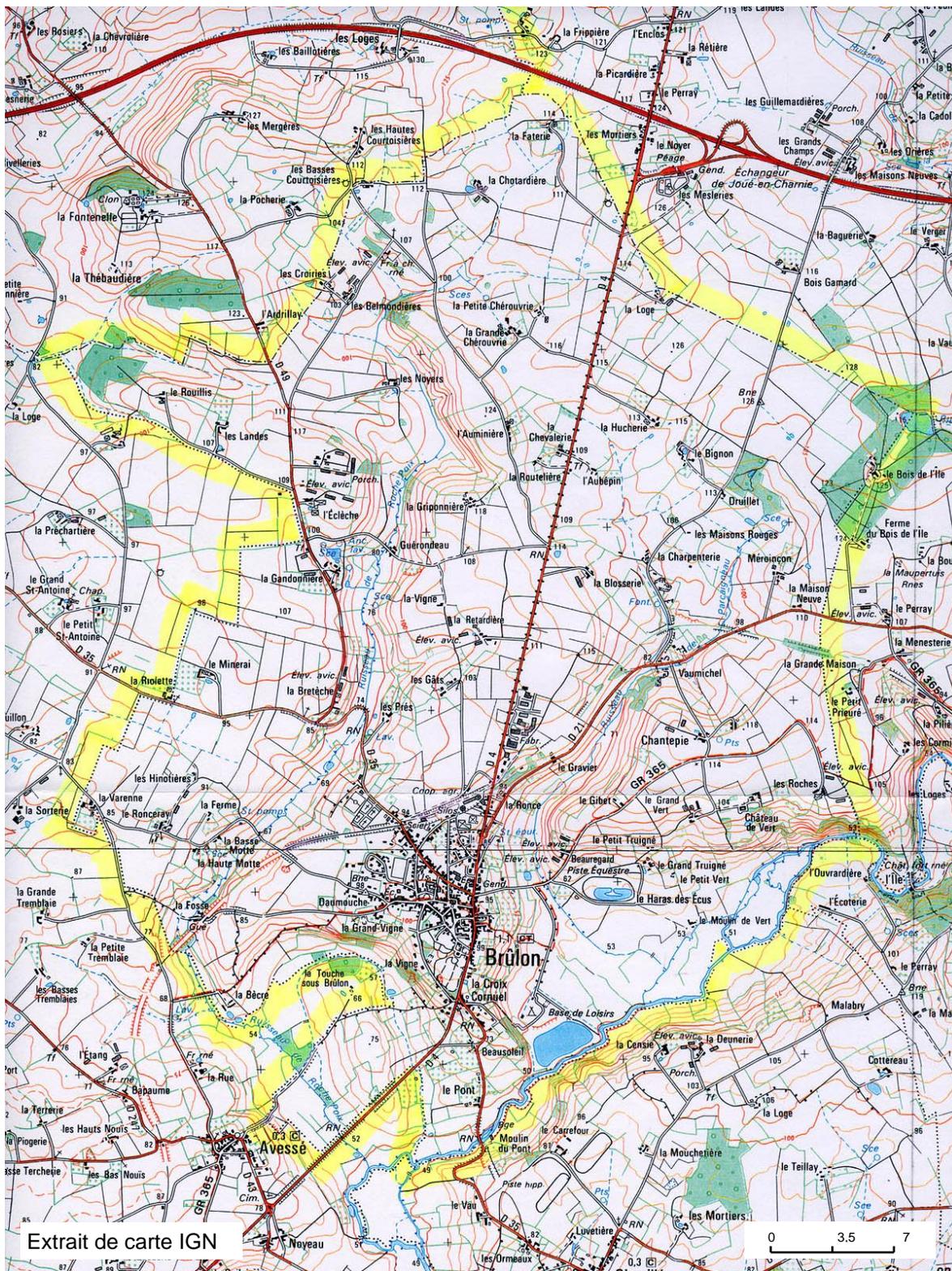
Chef-lieu de canton situé à l'Ouest du département de la Sarthe, Brûlon est à 40 kilomètres du Mans, et à 17 kilomètres de Sablé-sur-Sarthe.



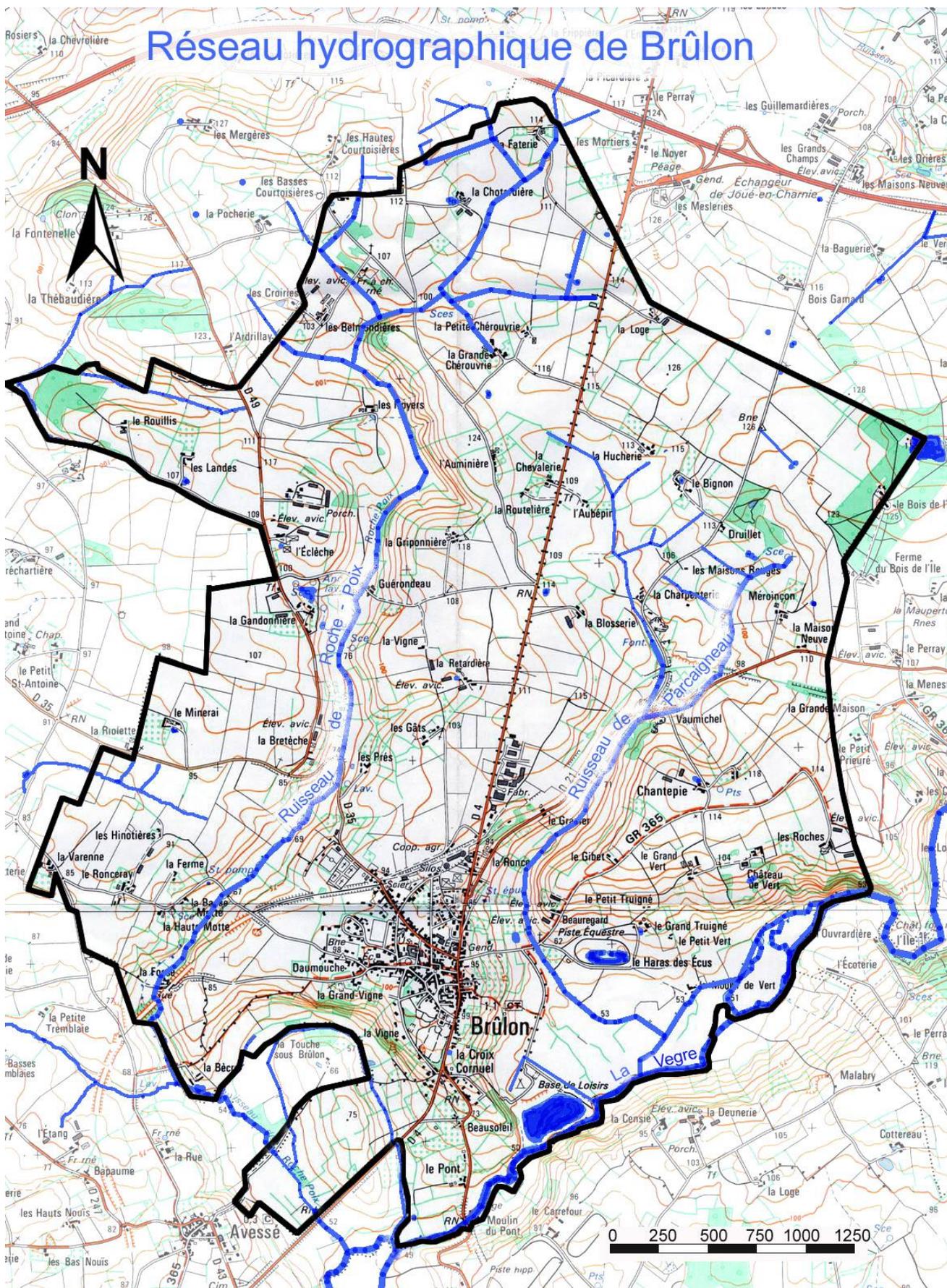
Ech : 1/275000

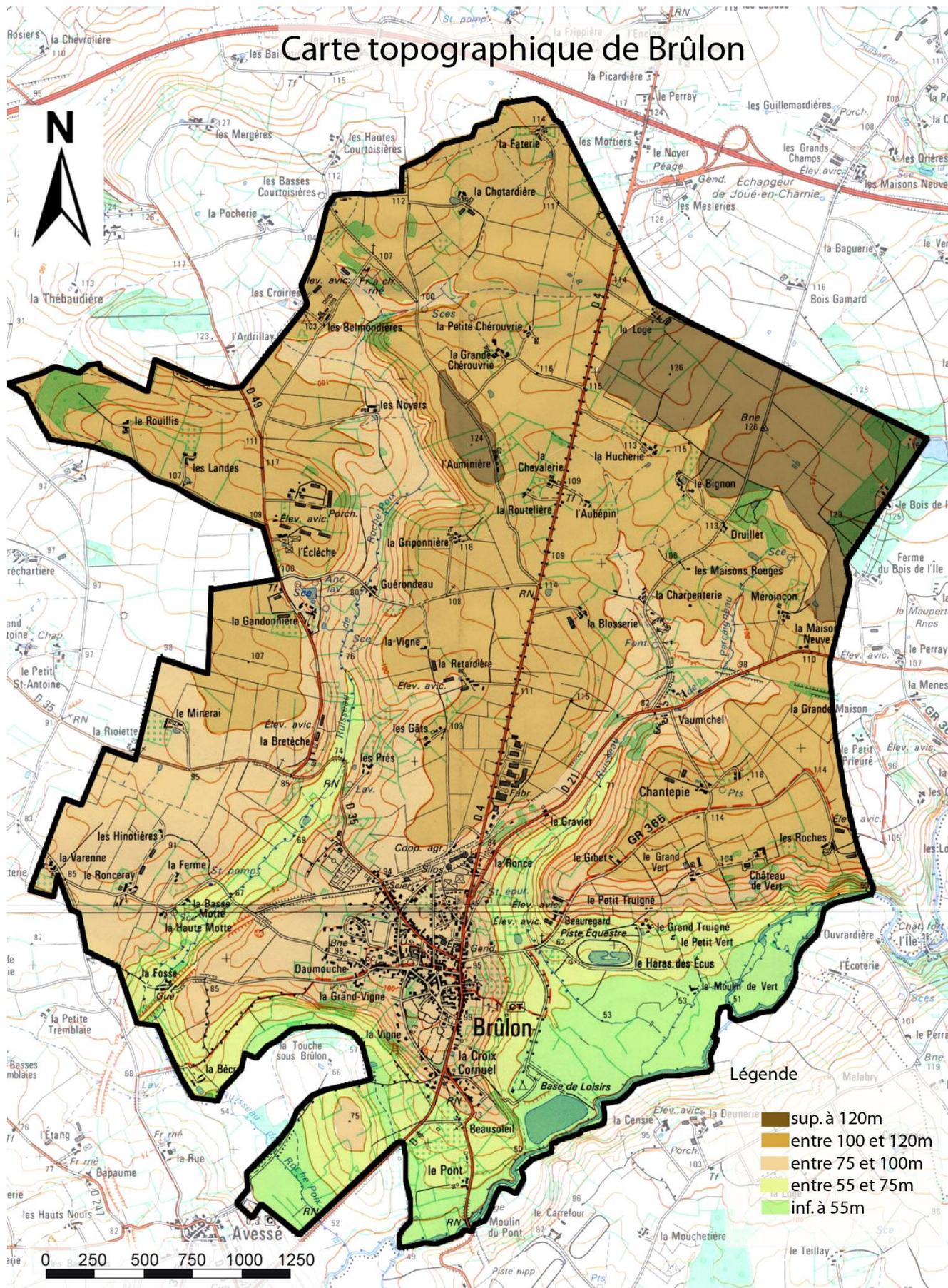
La commune de Brûlon s'étend sur près de 1267 hectares. Elle est traversée par 4 routes départementales :

- du Nord au Sud par la départementale RD 4 pour relier Sillé le Guillaume à Sablé, et qui dessert l'autoroute A 11 avec l'échangeur de Joué en Charnié,
- par la départementale RD 21 qui relie Brûlon à Loué
- par la départementale RD 35 qui relie Brûlon à Chevillé
- et enfin, par la départementale RD 49 qui dessert la partie Ouest de la commune.



La commune de Brûlon est traversée par la Vègre et ses affluents, le ruisseau de Parcaigneau, plus à l'Est et le ruisseau de Roche Poix plus à l'Ouest, qui déterminent des vallées étroites et encaissées entre les pentes raides





2- Evolution de la Population et du Parc de Logement

2.1 Population

Brûlon comptait 1407 habitants, au dernier recensement INSEE de 2006. Après avoir connu une diminution de 1968 à 1982, sa population tend à augmenter depuis 1990. Son taux de variation annuel moyen est de +0.7%, un chiffre supérieur à la moyenne départementale (+0.6%),

La population de Brûlon a vieilli entre 1999 et 2006. L'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de jeunes de moins de 19 ans et le nombre de personnes de plus de 60 ans) est passé de 0,88 en 1999 à 0.83 en 2006, indice inférieur à celui des communes rurales de 1 000 à 2 000 habitants (1,06).

La population active ayant un emploi représentait en 2006, 40.1% de la population totale, soit 573 personnes dont 57% travaillaient dans la commune contre 34,6% dans l'ensemble du Canton.

Brûlon était en 2006 un pôle d'emplois important avec :

- 1 entreprise de plus de 400 personnes (FPEE : fabrication de menuiseries PVC).
- 7 entreprises de 10 à 100 personnes.
- 3 entreprises de moins de 10 salariés.

Les autres secteurs d'activités sont :

- les exploitations agricoles : 42 en 1988
- les artisans commerçants : 1 supérette, 1 boucherie, 2 boulangeries, 2 coiffeurs, 2 garages auto- mobiles, 1 garage matériel agricole et espaces verts
- les exploitations de services telles que les banques, les services médicaux, les services divers (bars-tabac, gendarmerie etc...)
- les loisirs, la culture, l'accueil, le tourisme : centre de plein air Fred Chouvier, musée Claude Chappe, sentiers de randonnées, deux campings, un plan d'eau, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes, un hôtel/restaurant et snack-bar, etc...

Evolution ¹ :

1954 : 1 142 habitants
1962 : 1 206 habitants
1968 : 1 171 habitants
1975 : 1 150 habitants
1982 : 1 132 habitants
1990 : 1 295 habitants
1999 : 1 340 habitants
2006 : 1 407 habitants

¹ : Site Internet INSEE, dernier recensement en 2006.

2.2 Parc de logement

Le parc global comptait 686 logements en 2006 contre 630 en 1999.

Les résidences principales représentaient 89% des logements (609), les résidences secondaires 4% (28) et les logements vacants 7% (49). La commune comportait 527 maisons ainsi que 130 appartements en 2006.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Ensemble	473	505	553	570	630	686
Résidences principales	403	420	435	480	541	609
Résidences secondaires et logements occasionnels	31	37	53	33	37	28
Logements vacants	39	48	65	57	52	49

3.1 Le Plan Local d'Urbanisme

Approuvé en 1983, le Plan d'Occupation des Sols a été révisé successivement en 1996 et en 2003. Souhaitant adapter les nouveaux besoins et préserver la commune, la municipalité a engagé une nouvelle étude de Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005.

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique :

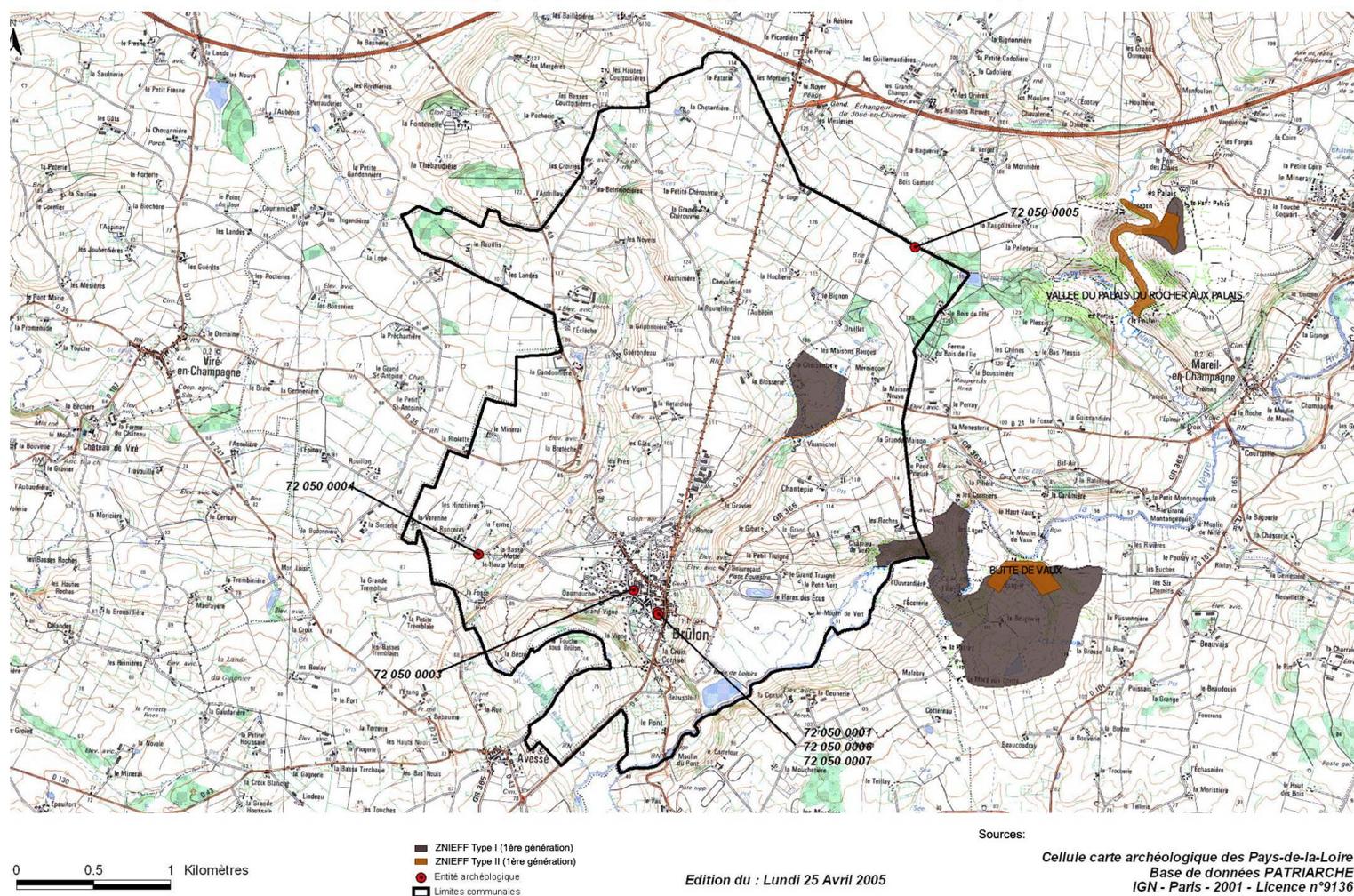
La commune présente des sites naturels d'intérêt fort : la Butte de Vaux et l'Ancienne Carrière de Vaumichel. Sur les communes ces secteurs anciennement classés ZNIEFF, ne le sont plus, mais restent des espaces sensibles protégés au sein du PLU par la mise en place d'une zone Naturelle.

Les recherches archéologiques réalisées en 1984 :

Sont concernés sur le territoire de Brûlon les vestiges suivants :

- le site du château : mur gallo-romain (72 050 0001), château fort du Moyen Age (12 050 0006), cimetière du Haut Moyen-Age (72 050 0007), inhumation du Haut Moyen Age (72 050 0007), sarcophage du Haut Moyen Age (72 050 0007)
- la voie romaine Sablé Brûlon1 Beausoleil1 La Croix Comuel : voies gallo-romaine (72 050 0002)
- l'église : Moyen Age classique (72 050 0003)
- la Haute motte, occupation Moyen Age ? (72 050 0004)
- Bois Gamard, système d'enclos quadrangulaire, époque indéterminée (72 050 0005).

Cartographie des entités archéologiques de la commune de Brûlon (72)



3.2 Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Avec ses 5 000 habitants, Brûlon est au centre de la Communauté de communes Vègre et Champagne. Elle est également intégrée au Pays Vallée de la Sarthe qui mène notamment des actions de sensibilisation en faveur de la gestion économe des espaces et des ressources. L'élaboration du SCoT du pays de la vallée de la Sarthe a été lancé en 2012 et le PADD devrait être validé pour fin 2014. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé en 2005. Il comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) réalisé en collaboration étroite avec la population. Ce dernier définit trois orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune :

« renforcer l'attractivité du territoire, améliorer la qualité des échanges et des flux tout en préservant les spécificités environnementales et paysagères ».

Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la commune :

L'objectif premier consiste à maintenir l'essor démographique en adoptant une logique de « densification et de développement » raisonnés de l'espace.

Il s'agit d'une part d'optimiser l'occupation des terrains disponibles du bourg, d'autre part d'établir des aires d'extension environnantes adaptées aux besoins mais aussi d'aménager des zones constructibles au coup par coup.

Le PADD précise notamment :

Les aires d'extension urbaine à venir :

- « les deux zones proches de la Durandière ainsi que celle de la Daumouche, à court terme »,
- « le secteur situé en zone AU, au nord du bourg, à plus long terme ».

A ce titre, soucieuse de tenir compte des enjeux environnementaux, la commune de Brûlon souhaite ouvrir un lotissement « durable » ou « éco lotissement ».

Les zones d'habitat constructibles au coup par coup :

- « le secteur du Pré de la Nuit au nord-est du bourg »,
- « le secteur route des Roches »,
- « le secteur de la Croix Cornue! »,
- « le secteur du Grand Champie ».

Ces quatre secteurs naturels, constructibles, devront « s'appuyer sur un hameau existant, respecter l'activité agricole, assurer un assainissement autonome réglementaire, prendre en compte les aspects de sécurité routière et faire l'objet d'une étude d'intégration à l'environnement ».

En matière d'activités et d'équipements publics, la commune a réalisé en accord avec son P.A.D.D. une salle communautaire multifonctions au Nord-Ouest du centre bourg, ainsi qu'une nouvelle station d'épuration dans la vallée de la Vègre afin de promouvoir la qualité de vie des nouveaux habitants.

De plus, en accord avec son potentiel touristique non négligeable, la municipalité souhaite développer ses équipements touristiques publics et privés, à travers l'extension du terrain de camping et le développement du site des Belmondières situé au nord de la commune.

Améliorer la qualité des échanges et des flux :

L'un des enjeux primordiaux de la commune en matière d'aménagement consiste à faciliter et à sécuriser les déplacements urbains et intercommunaux. En effet, la traversée du bourg par la RD4 étant exigüe, les élus souhaitent réaliser son contournement par l'ouest afin de limiter le trafic routier source de pollutions et de nuisances sonores.

A ce sujet, la commune de Brûlon participe actuellement à la réalisation d'un bilan carbone « patrimoine et services », proposé par le Pays Vallée de la Sarthe. Le P.A.D.D. prévoit également la création de liaisons piétonnes inter-quartiers, entre les zones nouvellement bâties.

Améliorer la cohésion territoriale et préserver les spécificités environnementales et paysagères :

Il est indispensable pour la commune d'assurer la préservation des éléments patrimoniaux contribuant à la qualité de vie des habitants. L'objectif est de « mettre en valeur les atouts naturels et paysagers de la commune afin de préserver l'attractivité du territoire et d'encourager un développement durable et protecteur ». Une attention particulière a été apportée au choix des zones d'extension afin qu'elles correspondent sans excès aux besoins à venir et qu'elles s'intègrent progressivement aux différents paysages de la commune.

Le P.A.D.D. prévoit :

Une zone de protection naturelle :

- « préservation des abords de la Vègre pour étude PPRNI »,
- « protection des espaces boisés classés et des milieux écologiques »,
- « soumission à autorisation pour tout arrachage de haies »,
- « amélioration des liens bourg-campagne (développement des sentiers de randonnées) ».

Une zone de préservation de l'agriculture :

- « consommation raisonnée de l'espace agricole »,
- « restriction du mitage ».

Une politique de conservation du patrimoine bâti intéressant :

- « maintien du périmètre de protection de 500m autour de la Motte »,
- « **réalisation d'une Z.P.A.U.P. et participation active au label des Petites Cités de Caractère de la Sarthe** »,
- « classification en zone naturelle inconstructible du château de Vert et des anciens sièges agricoles »,
- « institution du permis de démolir pour la sauvegarde des bâtiments remarquables ».

4 - Contexte historique

Un passé historique très riche

ORIGINE DU NOM : de l'évènement d'un incendie ou de la déformation du nom Bruciron, nom qui figurait sur une monnaie mérovingienne, à rapprocher de Saint Brice, nom que porte une forêt proche. Brûlon est appelée successivement BRU- LONE, BRULONIS, BURLONIO, BRUSLON, BRULLON puis BRULON (première mention trouvée sur le registre municipal du 12 mai 1803).

BLASON : la crosse rappelle que Brûlon appartenait autrefois à un évêque. La salamandre (emblème de François 1er) pourrait faire référence à un bienfait de ce roi envers la ville, ou pourrait rappeler le nom de la commune car la salamandre est insensible au feu.

HISTOIRE:

Le site de Brûlon entre la Champagne mancelle et le bocage sabolien culmine à près de 100 mètres d'altitude. Les fouilles effectuées sur la motte féodale ont permis de retrouver un mur d'époque gallo-romaine et de nombreux sarcophages d'époque mérovingienne. Les atouts de la hauteur firent de Brûlon un site recherché dès l'Antiquité.

Dans les essais préhistoriques sur le Maine au début du XIX^{ème} siècle, on suppose que tout le territoire des anciens doyennés de Brûlon, de Sablé et Laval, faisait partie de la petite nation ou cité gauloise des Arviens.

On prétend que Brûlon, à cause de son étendue et de son importance anciennes, portait le nom de « Petit Mans » et que c'est depuis un incendie, dont on ne fixe pas l'époque, qu'il fut appelé de son nom actuel. Cependant, les plus anciens documents lui donnent seulement ce dernier nom. Les noms de Petit Mans, de Vieux Mans qui se rencontrent sur plusieurs autres points du Maine, points qui sont toujours élevés comme l'est elle-même la position de la ville du Mans, ne semblent-ils pas y indiquer un lieu de gîte, de repos un établissement appelé « mansion » (du latin mansionile) par les Romains. Il serait donc possible que Brûlon, si bien situé pour un établissement d'observation, eut porté le nom de Mans abrégé de « Mansion » auquel un incendie aurait fait substituer fort anciennement celui de Brûlon.

Jusqu'à la Révolution, les actes de propriété permettent de connaître les seigneurs successifs :

En 941, André de Craon prend le titre de seigneur de Brûlon. C'est la première mention du nom du village en langue française.

Burchard ou Bouchard de Brûlon et son épouse Adélaïs qui vivaient au XI^{ème} siècle fondèrent une chapelle avec 4 prébendes dans le château de Brûlon. En 1068, leur fils Geoffroi fit don de ses bénéfices à l'abbaye de la Couture qui y envoya 4 religieux pour les desservir : l'évêque du Mans Arnaud, Guillaume le Conquérant roi d'Angleterre et comte du Maine, et son fils Robert, furent présent à cette fondation. Cette chapelle fut détruite pendant les guerres des comtes normands dans le Maine. Le seigneur de Saint Aignan, ayant tué par accident le fils de Geoffroi, céda au père pour indemnité tous les droits qu'il avait sur l'église de Brûlon. Geoffroi employa le produit de cette cession à la fondation du prieuré de Brûlon.

En 1350, la seigneurie de Brûlon avait le titre de châtellenie, dépendante de la baronnie de Sablé.

À la fin du XIV^{ème} siècle, la maison de Craon paraît succéder à celle de Brûlon. Amauri III de Craon, ne laissant pas de postérité donne la terre de Brûlon à Guillaume de Matefélon. Il paraît qu'alors le château de l'Isle, peu éloigné de Brûlon, dans la paroisse de Mareil en Champagne, était une dépendance de la terre seigneuriale de Brûlon. En 1500 la seigneurie de Brûlon était possédée par Pierre de Courthardi, manseau, premier président du Parlement de Paris. Elle passa ensuite en celle de Sassenage qui la posséda longtemps et la vendit à un commerçant de Laval puis vint par héritage à MM Maulni, conseiller au présidial du Mans et Vasse, avocat au même présidial qu'ils vendirent avec celle de Viré à Monsieur Chesnon du Boullay.



Brûlon possédait une maladrerie située dans le bourg dont on ne connaît ni l'époque de la fondation, ni celle de la suppression. Pierre Hardanges, curé de Brûlon, en fondant en 1553 dans l'église de cette paroisse les deux chapelles de son nom, chargea le titulaire des fonctions de principal du collège auquel il les annexa. Construite à l'époque romane, l'église fut incendiée pendant les guerres de Religion et rebâtie en 1577.

En 1774, Chesnon du Boullay fit arracher les restes du château qui ne consistaient plus qu'en de vieux murs extrêmement solides et épais. On y découvrit, en creusant, des souterrains qui renfermaient plus de 150 tombeaux formés chacun d'une seule pierre blanche coquillière ayant un couvercle de même nature et remplis d'ossements humains de très grande proportion. Exposés à l'air, ces tombeaux se brisèrent pour la plupart.

Chesnon du Boullay reconstruit une maison sur le site de l'ancien château d'où les troupes républicaines, pendant la Révolution, pouvaient observer tous les mouvements des habitants insurgés de cette contrée. Elle fut incendiée en 1793 par les chouans.

A cette maison a succédé une importante maison bourgeoise, démolie en 1962 : un article du journal Le Maine Libre du 8 mars 1962 indique « A la demande de la municipalité de Brûlon..., l'Office départemental d'HLM vient d'acquérir la Douve et l'ancienne motte du château de Brûlon. La construction de vingt logements y est prévue ; c'est donc tout un quartier du bourg qui va, dans quelques mois, rajeunir et se trouver embelli » !

Des personnages importants dans l'histoire de Brûlon

Claude Chappe (1763-1805) qui fut, sinon l'inventeur, le premier qui perfectionna et rendit usuel l'usage des signaux nommés télégraphes. Il dirigea la première expérience entre Brûlon et Parcé-sur-Sarthe le 2 mars 1791. Présentée à l'assemblée législative du 22 mars 1792, son invention fut adoptée, et le 17 août 1794 le Comité de salut public reçut sa première dépêche : la prise du Quesnoy par les armées de la République.

Avec ces quatre frères, Claude Chappe crée un véritable réseau de télégraphie aérien qui marque pour la France, un énorme progrès dans les communications et la naissance des télécommunications.

A la fin de l'année 1784, un des premiers ballons qui aient paru en France, fut lancé à Brûlon par l'abbé Chappe d'Auteroche, oncle des frères Chappe.



(illustration : extraite de « La famille Chappe », réalisé par la Fédération Nationale des Associations pour la Recherche Historique sur la Poste et les Télécommunications, éditions de l'est).

Autre étonnant personnage, la figure de Monseigneur Emile Grouard né en 1840 à Brûlon, fils turbulent de gendarme qui trouva sa vocation comme missionnaire en Alaska et devint le premier évêque du cercle polaire, avec un diocèse grand comme quatre fois la France.

5 - Un patrimoine architectural et archéologique de qualité

5.1 Le site de l'ancien château dit « LA MOTTE »

Cette motte féodale est le noyau primitif du bourg de Brûlon. Située sur la voie romaine de Jublains à Tours et à proximité immédiate de son intersection avec le chemin rennais, la situation géographique stratégique de la motte favorisait l'implantation d'un poste de surveillance et d'un lieu d'échanges et de commerce important.

Vers 1050, un château fort y est édifié dont les restes furent rasés en 1774 par Monsieur Chenon de Boulay, alors propriétaire des domaines de Viré et Brûlon. Près de 150 sarcophages attestant la présence d'une nécropole sont alors découverts.

En 1960, la municipalité fait combler les douves et y installe des habitations à loyers modérés aujourd'hui démolies.



Carte postale ancienne : les douves autour de la motte

Ces logements devenus insalubres sont rasés et laissent place à une nouvelle campagne de sondages archéologiques organisée par le Service régional de l'archéologie en 1984.

Au moins trois strates de civilisations successives sont mises au jour, ce qui est rarissime en France. Sur un même lieu se trouvent ainsi des traces d'occupation celtes, romaines, mérovingiennes et féodales. Le site de l'ancien château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 2 novembre 1995.



La motte de Brûlon revêt ainsi un intérêt patrimonial, architectural et paysager incontestable.

5.2 L'église Saint-Pierre et Saint-Paul

Cet édifice est, à l'origine, l'église du prieuré dépendant de l'abbaye de la Couture, ce qui explique ses grandes dimensions. Bâti en grès roussard et en silex, le chœur et le chevet sont romans. La nef, plus large que le chœur, est typique de l'architecture romane. Incendiée pendant les guerres de Religion, l'église est reconstruite en 1577. La tour classique, sur l'intertransept est dotée d'un toit en bâtière.

L'édifice est largement remanié au XIX^{ème} siècle, mais parties de l'ancien mur en petit ou moyen appareil subsistent au midi.

La nef est ouverte par une arcade en plein cintre dotée de claveaux et reposant sur deux tailloirs en pierre blanche contrastent avec le brun roux sombre du roussarci. En contrefort, les piliers plats semblent remonter au XI^{ème} siècle. Vers les bras du transept se trouvent des arcs brisés à deux rangs de claveaux, dont l'intérieur est en pierre de roussard. Ces arcs retombent sur des tailloirs en pierre blanche, aux décors variés.



des

qui

Eglise Saint Pierre et Saint Paul. XI. XVI et XIX siècles

5.3 L'ancien Prieuré

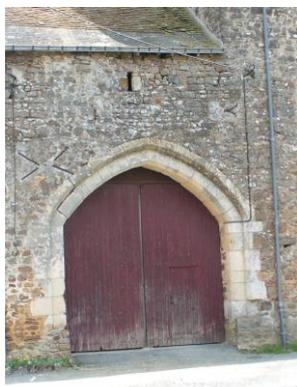
Le prieuré est fondé par un acte datant de 1068, à la suite d'une donation du seigneur du château de Brûlon à l'abbaye de la Couture. Cet acte solennel est notamment approuvé par Guillaume le Conquérant. Il abritait une communauté de 6 moines qui s'est perpétuée jusqu'à la Révolution.

L'ensemble du bâtiment remonte aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles cependant la tour d'escalier octogonale, à pans inégaux, serait plus ancienne.

Quelques transformations ont été opérées aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Une partie de l'édifice conserve un double porche ogival daté du XIV^{ème} siècle



L'ancien Prieuré, XV et XVI^{ème} siècles



Une école primaire occupait les lieux jusqu'en 2004. Racheté par la Commune, le bâtiment doit être aménagé pour accueillir un centre culturel.

5.4 Les nouvelles halles

Comme l'ensemble de la France, Brûlon, sous le second empire, connaît une prospérité économique importante. Cette aisance permet à la commune de réaliser un projet colossal du point de vue financier, la construction de nouvelles halles. Le 9 juin 1850, le conseil municipal se prononce en effet en faveur de l'abandon des anciennes halles, situées dans le bas du bourg, et de l'édification d'un nouveau bâtiment au cœur du village. Ce nouvel édifice achevé en 1857, accueille au 1^{er} étage la Mairie et une salle d'audience pour la justice de paix.



Carte postale ancienne : place et nouvelles halles construites en 1857

Implanté au centre d'une nouvelle place tracée au plan d'alignement de 1854, le bâtiment a aussi pour objectif de combler le vide entre les 2 centres bourgs et de conserver le Can ton. En 1923, il est décidé de fermer les arcades et d'installer une salle des fêtes, au rez-de-chaussée, qui sera inaugurée le 2 juillet 1939.

La municipalité lance en 2005 un concours d'architecture pour la restructuration du bâtiment intégrant le réaménagement des bureaux de la Mairie et de la communauté de communes. Les arcades seront réhabilitées.

Aujourd'hui terminées, les nouvelles halles ont retrouvé leur beauté d'origine. Cette restauration témoigne de l'intérêt de la municipalité pour la valorisation du patrimoine culturel et architectural de la ville.



Les nouvelles halles-mairie, 2005, place A. Liébault



Les nouvelles halles-mairie, 2010, place A. Liébault

5.5 La maison natale de Claude Chappe

Cette demeure conserve une volumétrie du XV^{ème} siècle, avec une toiture très pentue constituée de cheminées en briques.

Les façades ont été remaniées au XVIII^{ème} siècle: baies de fenêtres et portail sur rue, à l'exception d'une porte murée.



Maison natale de Claude CHAPPE, XV et XVIII^{ème} siècles.

Autres demeures particulières remarquables du bourg :



L'école Claude Chappe - 1868



L'ancien de Mar Grouard - XV-XVIII^{ème}



Maison rue Charles Bareau - XIX^{ème}



Le presbytère - reconstruit XIX^{ème}



Maison rue Charles Bareau - XVIII^{ème}



L'ancienne basse-cour - XVII-XVIII^{ème}



Le château de Grand Vigne - XIX^{ème}



Le château de l'Enclou - XIX^{ème}

5.6 Autres particularités architecturales et paysagères de la commune



1. Chêne remarquable



2. Lavoir



3. et 4. Anciens ponts de la voie ferrée



5. Ancien four à chaux

6. Maison XV



7. Ancienne carrière

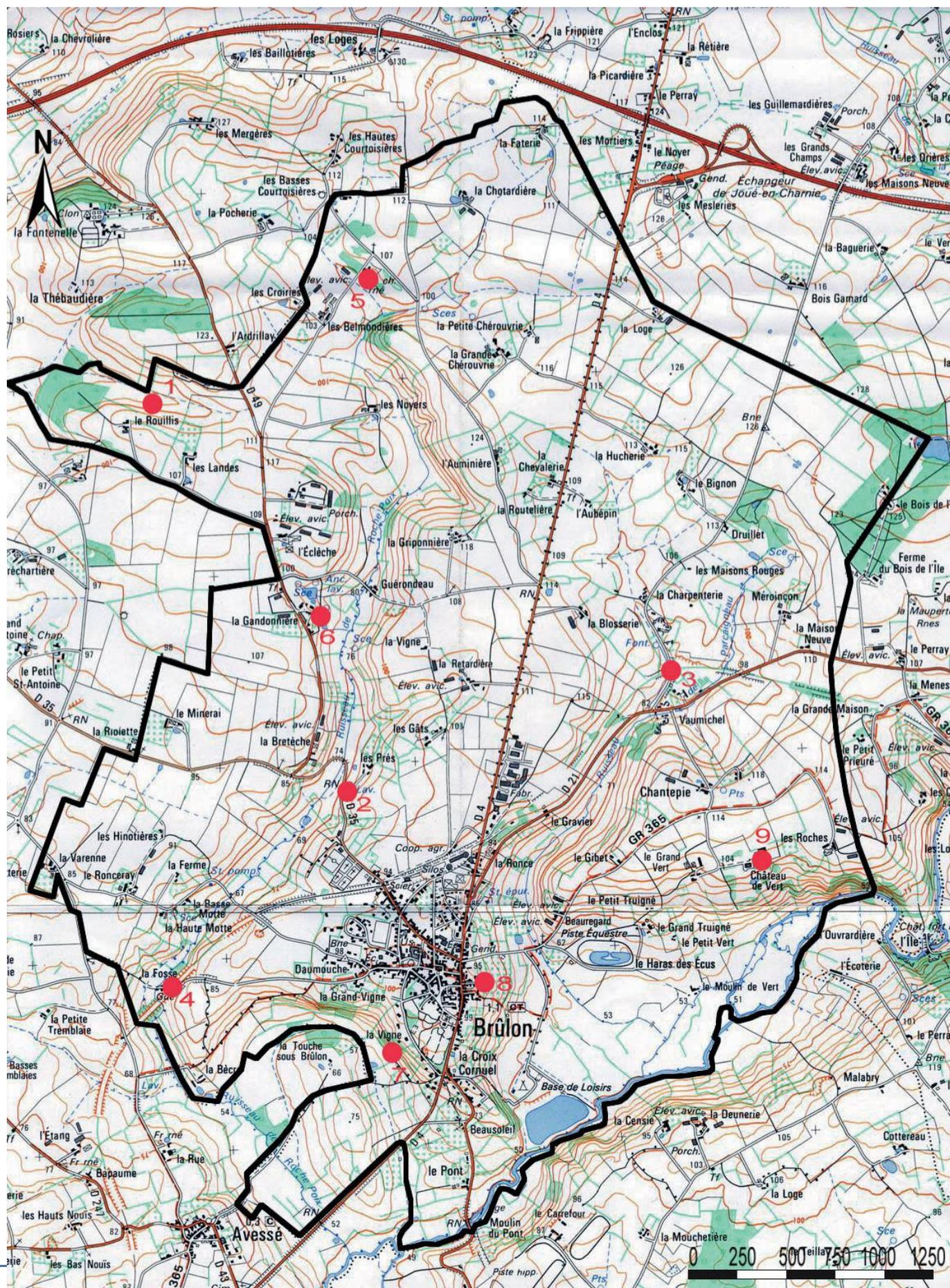


8. La Tour Pissot

9. Château de Vert



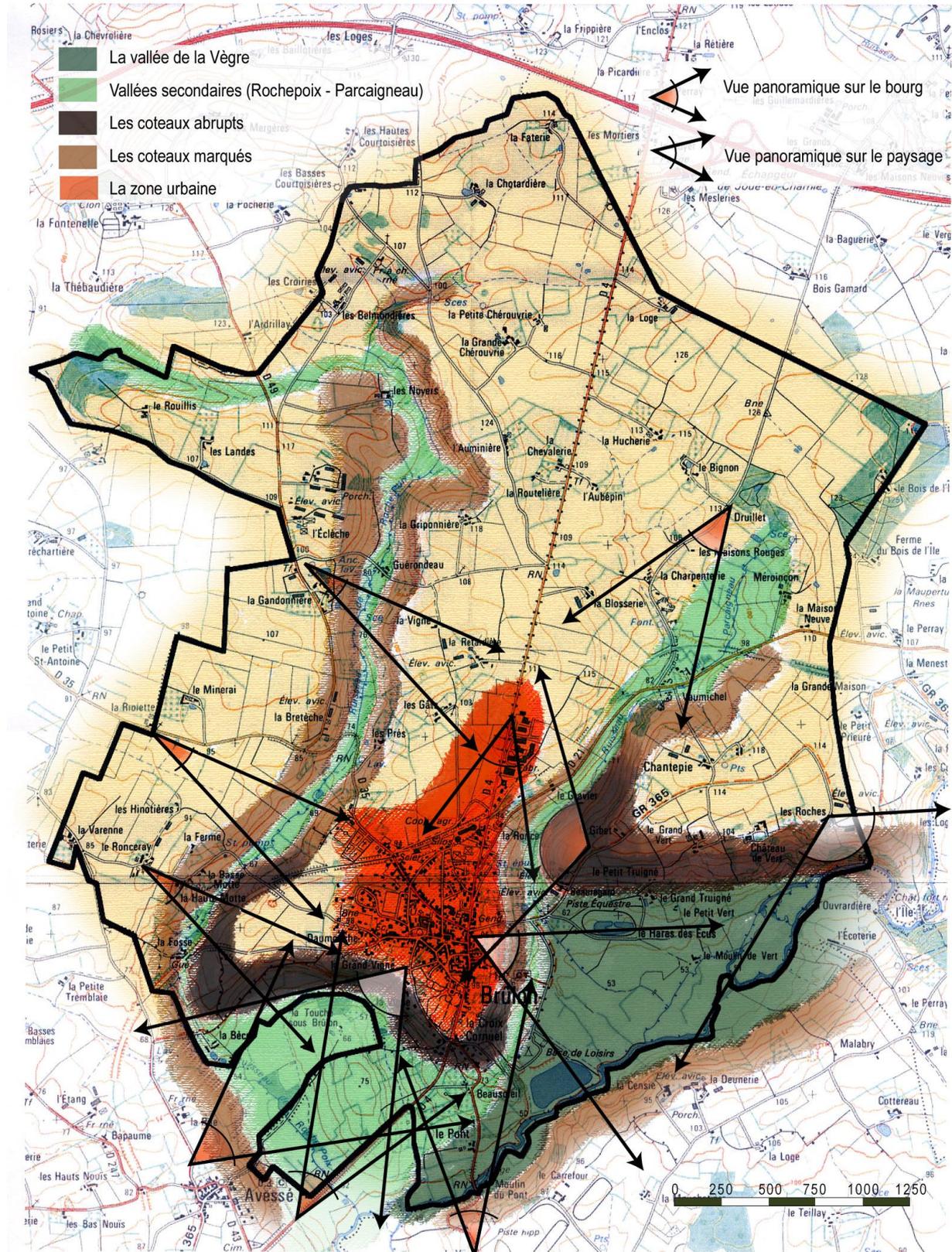
Localisation des différents sites :



6 - Analyse Paysagère et Urbaine

6.1 Le paysage de la commune de Brûlon

ANALYSE PAYSAGERE



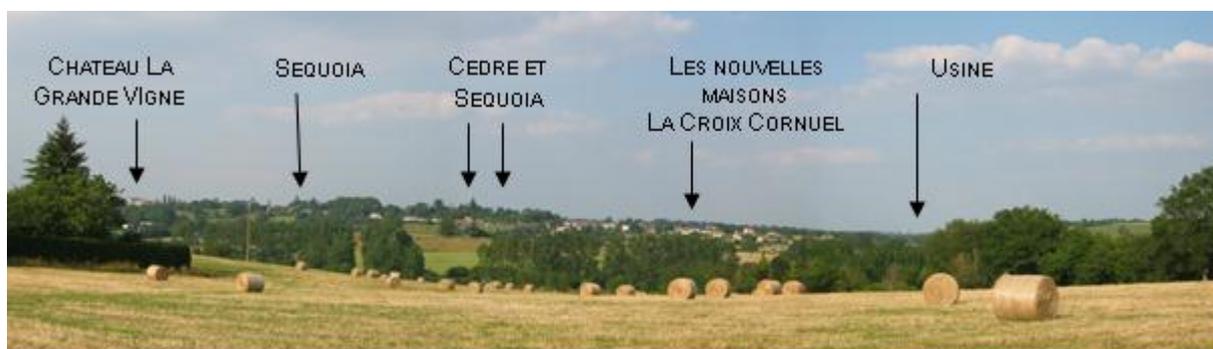
Le bourg de Brûlon se situe sur un promontoire rocheux bordé latéralement par les vallées des ruisseaux de Roche-Poix et du Parcaigneau et au sud par la vallée de la Vègre. De ce fait, les vues sur le bourg sont nombreuses et panoramiques.

•LES PERCEPTIONS DU BOURG A PARTIR DES POINTS HAUTS

Au sud à partir de la route départementale 4 mais aussi du bourg de Avesse ou encore de la route départementale 35 en direction de Chevillé.



VUE SUR LE BOURG DEPUIS LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 4



VUE SUR LE BOURG DEPUIS AVESSE



DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE, VUE SUR LE BOURG

Les principaux éléments d'identification de la silhouette sont alors parfaitement perceptibles (Château de la Grande Vigne, silhouette des séquoias etc...)

Le bourg présente une densité végétale importante et le bâti n'est que peu perceptible à l'exception du château de la Grande Vigne mis en scène dans la vallée mais aussi, des quelques maisons neuves construites devant le parc et en extension vers la Croix Cornuel.

A l'est, à partir du plateau, les vues panoramiques sur la ville sont très larges au-delà de la vallée. Elles englobent la zone d'activités.

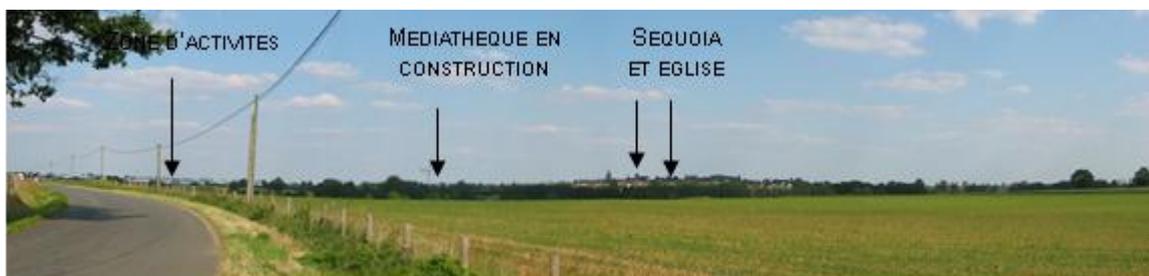


VUE DU BOURG DEPUIS LE PLATEAU NORD

A l'ouest, il existe quelques points de vue panoramique sur la ville à partir des points hauts (Le Ronceray - La Gandonnière..) mais, ils sont beaucoup plus lointains que les précédents et la ville est alors sur le plateau. L'effet d'étagement n'existe donc plus. Cependant, c'est à partir de ce secteur que l'on peut distinguer l'église.



VUE DU BOURG DEPUIS LE SUD-OUEST (LE RONCERAY)



VUE VERS LE BOURG DEPUIS LA RIOLETTE



A partir du plateau nord, on note la présence d'une vue lointaine à partir du lieu-dit Le Druillet. La ville est surtout, encore une fois, marquée par la silhouette du séquoia.

L'arrivée sur Brûlon par la route départementale n° 4 permet une découverte progressive de la ville. D'abord, la zone d'activités avec ses volumes imposants mais avec un traitement paysager de qualité puis une plongée vers la ville qui apparaît étagée sur le coteau.



•LES PERCEPTIONS DU BOURG A PARTIR DES VALLEES

Dans le fond de la vallée de La Vègre, à l'est du bourg, le long de la voie d'accès au secteur de loisirs, le bourg n'est que très peu perceptible (uniquement au travers de quelques toits et des silhouettes des grands arbres de parc (cèdres, séquoias) situés en ligne de crête.



VUE DU BOURG A PARTIR DE LA VALLEE EST

Le long de la route départementale 21 à l'ouest du bourg, il existe quelques percées visuelles fugitives vers le bourg qui ne se découvrent vraiment que tardivement.



Le relief tourmenté du sud de la commune permet, par ailleurs, la découverte de larges panoramiques très intéressants en matière de paysage sur le territoire rural.

•A PARTIR DES COTEAUX

A l'est de la commune tout le long du GR 365 en ligne de crête, les vues larges et panoramiques vers l'est permettant la découverte du coteau agricole bocager de la vallée de la Vègre.



sont



COTEAU DE LA VEGRE ET PARC DU CHATEAU VERT

Les vues sont aussi très lointaines vers le nord.



•A PARTIR DU BOURG

Il existe deux secteurs principaux de point de vue sur le paysage rural à partir du bourg.

A l'est de celui-ci, à partir du cheminement piétonnier et des jardins privés, on découvre alors la vallée et le coteau de la Vegre.



JARDINS, VALLEE ET COTEAU DE LA VEGRE

Au sud, à partir du chemin rural, cette vue permet la découverte de la vallée et du coteau du ruisseau de Roche-Poix.



VUE SUR LA VALLEE SUD DEPUIS LA LIMITE DU BOURG EN DIRECTION D'AVESSE

6.2 Analyse des espaces publics du centre-bourg

LA MOTTE

Malgré son histoire particulièrement intéressante, elle apparaît aujourd'hui sans ses douves et cernée de voiries, sans grand intérêt. La logique de son origine n'est absolument plus compréhensible. Elle apparaît comme une butte enherbée. Pourtant, elle est située dans un environnement bâti de qualité.



LA PLACE DE L'EGLISE

Son fonctionnement actuel avec deux voies en sens unique, un îlot central engazonné et des stationnements en épis latéraux en font un espace à connotation routière peu adapté à sa localisation. Cela ne permet pas la mise en valeur de l'église. Seul, l'espace vert situé autour du monument aux morts est intéressant pour la valorisation de l'église.



LA PLACE DE LA MAIRIE

Les anciennes halles ont été réaménagées et le bâtiment aujourd'hui la mairie et d'autres services publics. Les abords ont récemment réaménagés et réorganisés.



accueille
été assez

LA PLACE DES ANCIENNES HALLES

Bien que bénéficiant d'un environnement bâti de grande qualité, la place régulière n'est aujourd'hui que peu valorisée. Elle est dotée d'un espace central, borduré et engazonné et elle est, pour l'essentiel des surfaces, vouée à la circulation automobile ou au stationnement. Un mail de tilleuls anciens, taillés en tête de chats ne suffit pas à la qualifier.



LES ESPACES PRIVES PATRIMONIAUX :

On note, à l'intérieur du bourg, un certain nombre de propriétés enserrées dans des parcs présentant un patrimoine végétal de qualité dont certains constituent des éléments signaux intéressants dans le paysage. (ex : séquoiadendron giganteum dans la propriété de l'Enclos ou dans le jardin de maison de retraite).

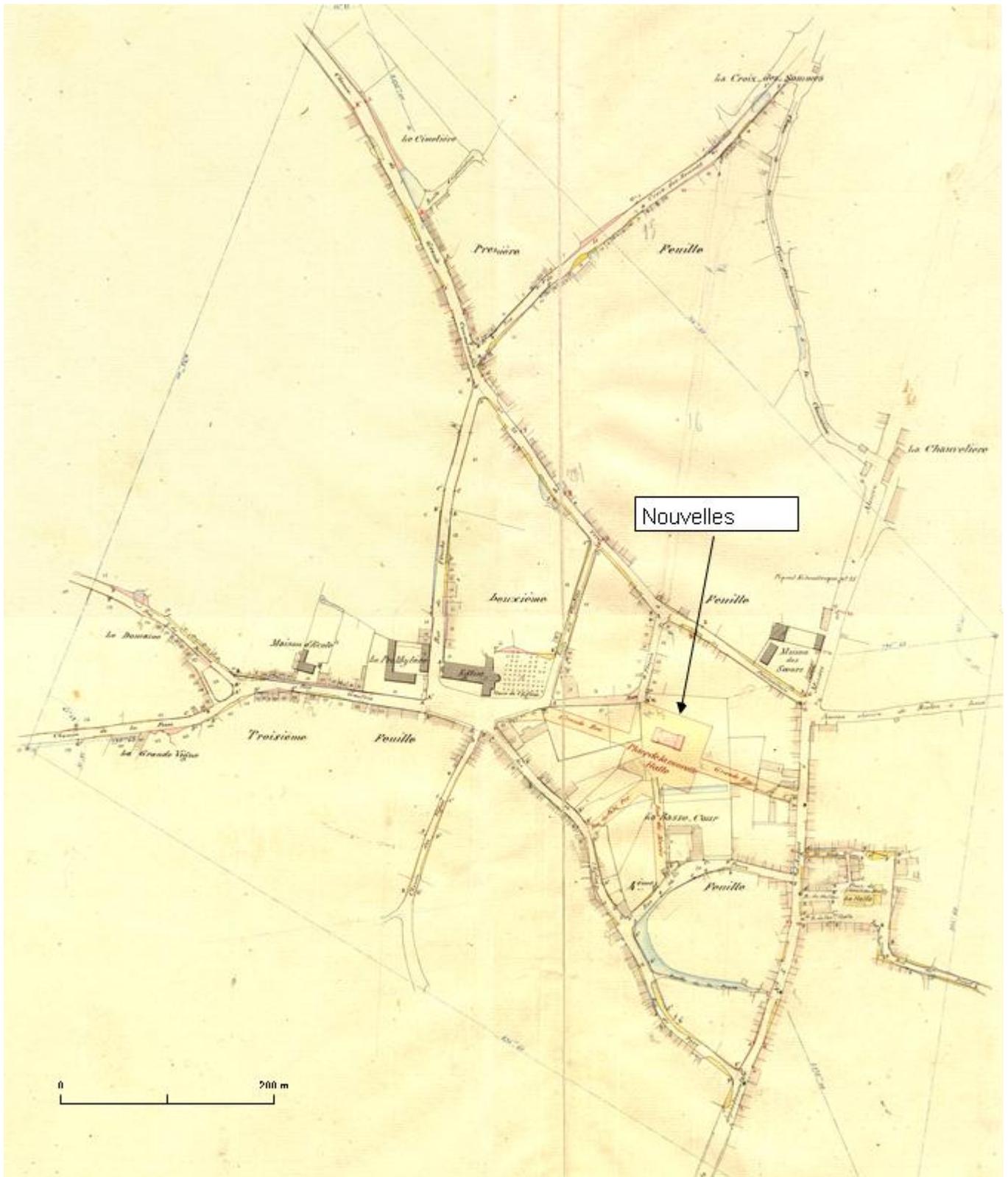


6.3 Analyse de l'évolution urbaine de 1826 au début du XXIème siècle



CADASTRE 1826:

Pour reconstituer la formation historique du bourg, on dispose de documents relativement récents. Le cadastre Napoléonien de 1826 met à jour l'organisation urbaine héritée de l'époque médiévale avec une formation disposée autour de la motte féodale, qui, dominant la vallée et entourée de fossés, défendait la ville. Le plan révèle également une disposition urbaine autour du prieuré roman du XIème siècle, lieu de rassemblement et de culte.



PLAN D'ALIGNEMENT 1854:

Sous le Second Empire, les faubourgs se développent. Nous observons également la réalisation de grands projets d'alignements avec le percement de nouvelles voies bordées de maisons en ordre continu, et de grandes allées plantées.

La place des nouvelles Halles est créée à la même période. Cette dernière se situe alors entre deux centres actifs et juxtaposés (le quartier des halles et la place de l'église).



CADASTRE 1968 actualisé 1975:

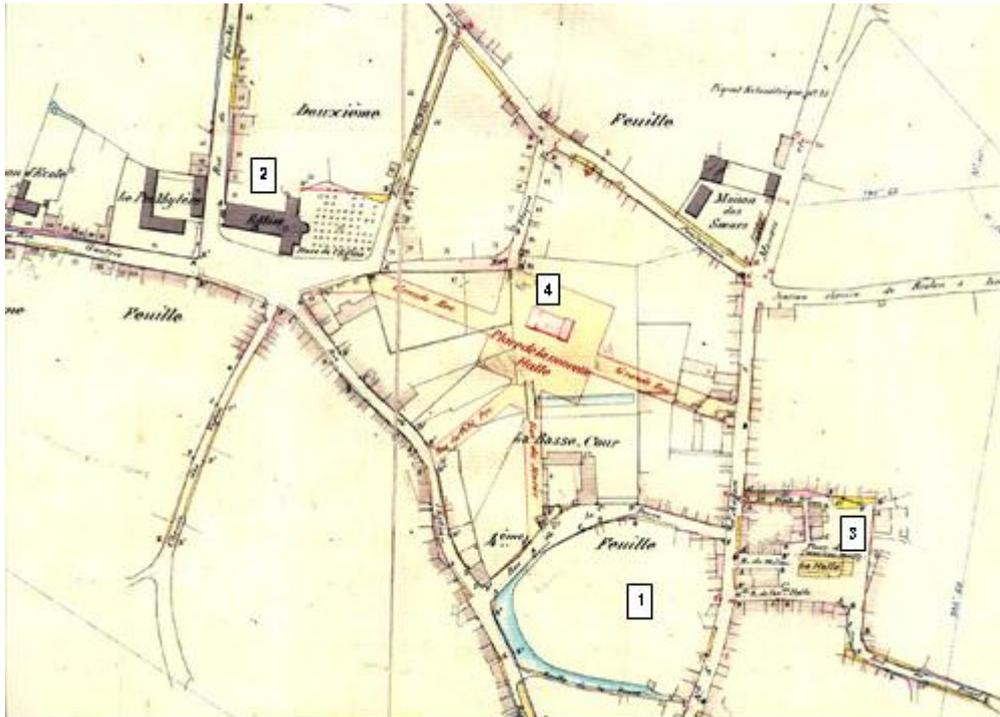
L'époque des «glorieuses» imposa une densification désordonnée des espaces libres, en dehors du bourg, pour satisfaire à l'explosion économique et démographique.



CADASTRE 2003:

Nous pouvons observer au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, l'extension du village vers l'Ouest sous forme d'habitats individuels et collectifs.

Comparaison des plans d'alignement de 1854 et du cadastre 2003



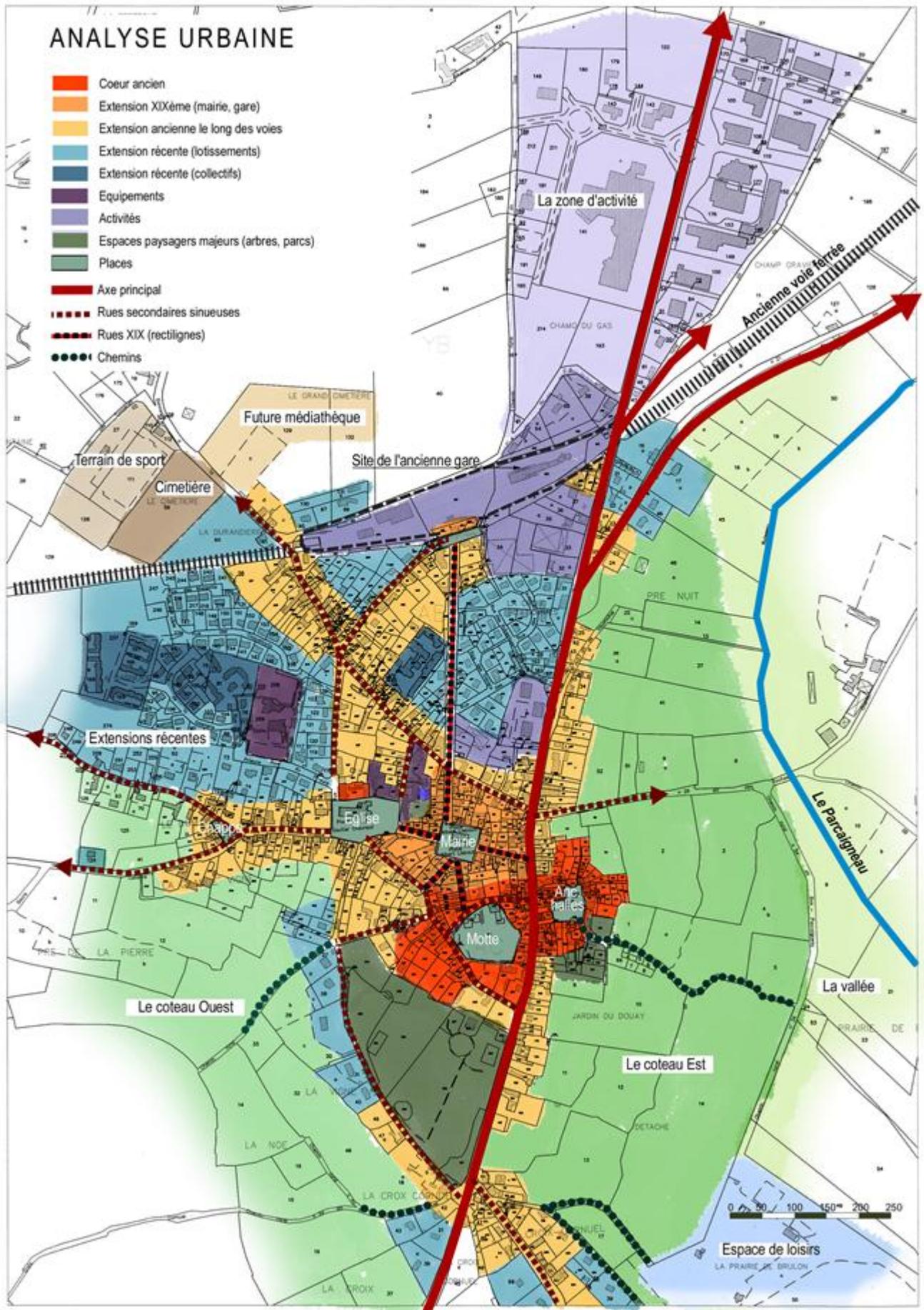
Extrait du plan d'alignement de 1854 :

- 1 : La motte féodale
- 2 : Place de l'Eglise
- 3 : Place des anciennes Halles
- 4 : Le nouveau centre créé dans les années 1850

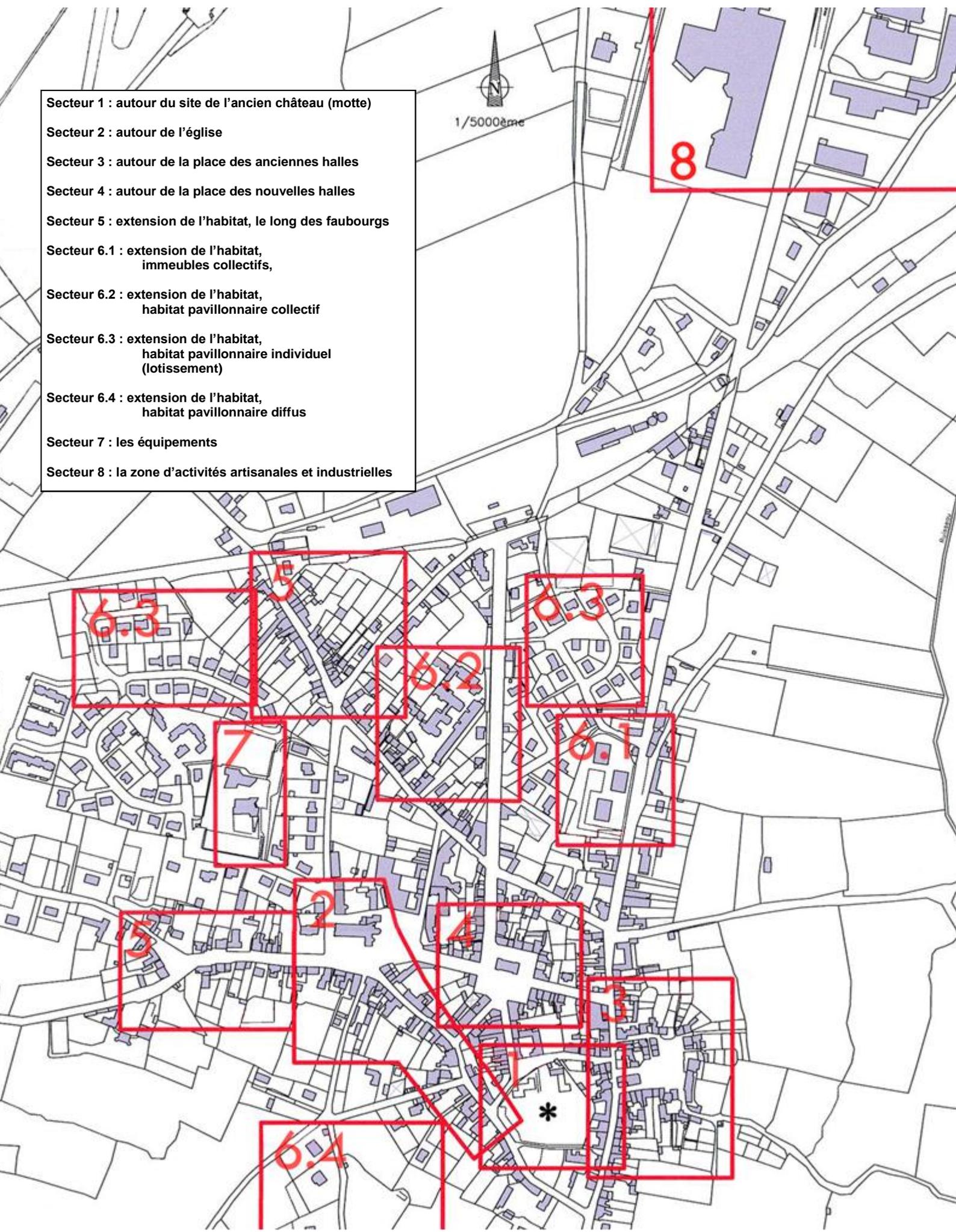
Deux centres cohabitent: le quartier des halles avec sa place très resserrée, où se tiennent la plupart des commerces et la place de l'Eglise, immense, avec une plantation de tilleuls en quinconce formant promenade. Entre les deux, le vide, où l'on projette de créer la nouvelle place.



Plan de cadastre actuel : on retrouve bien le tracé des voies principales, les 4 pôles importants (place des anciennes Halles, la place de l'Eglise, la place des nouvelles Halles, la motte féodale). Autour, le long des voies, un habitat continu.



6.4 Approche urbaine et paysagère par secteur

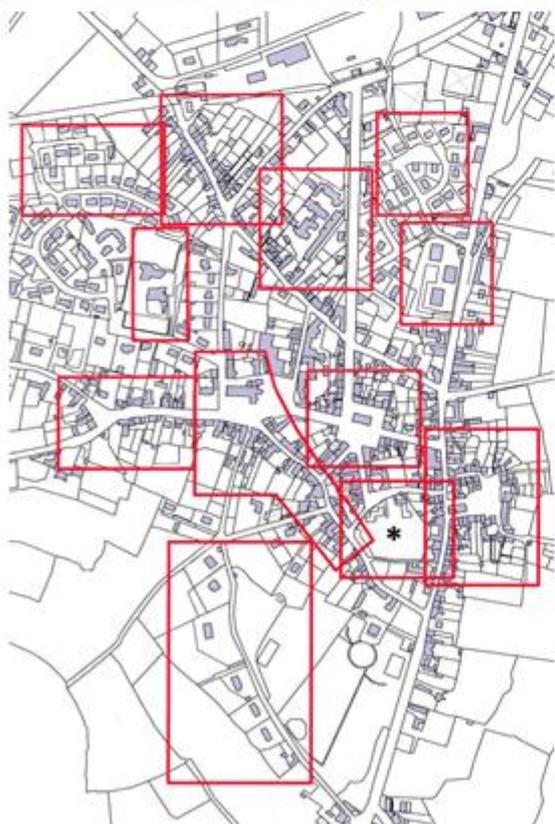


Une analyse plus précise du bourg a permis de repérer différents secteurs avec des caractéristiques spécifiques à chacun, qui leurs donnent une identité unique. Ces secteurs ont été découpés suivant différents critères, en tenant compte :

- de l'histoire de leur formation
- des caractéristiques du parcellaire (forme, taille)
- des caractéristiques du bâti (implantation par rapport à la voie, hauteur etc.) et de leur affectation.

8 secteurs ont été ainsi définis avec 4 sous-secteurs (cf. plan de repérage des différents secteurs).

• SECTEUR 1 : AUTOUR DU SITE DE L'ANCIEN CHÂTEAU (MOTTE)



Formation urbaine

Développement rayonnant autour de la motte (MH inscrit)

Parcellaire

De taille et forme variées, plus grandes dimensions

Parcelle parfois non bâtie

Implantation du bâti par rapport aux voies

Le long de la voie côté rue

Pas de front bâti côté motte (cours)

Cadre bâti

Tissu discontinu autour de la motte

En mitoyenneté

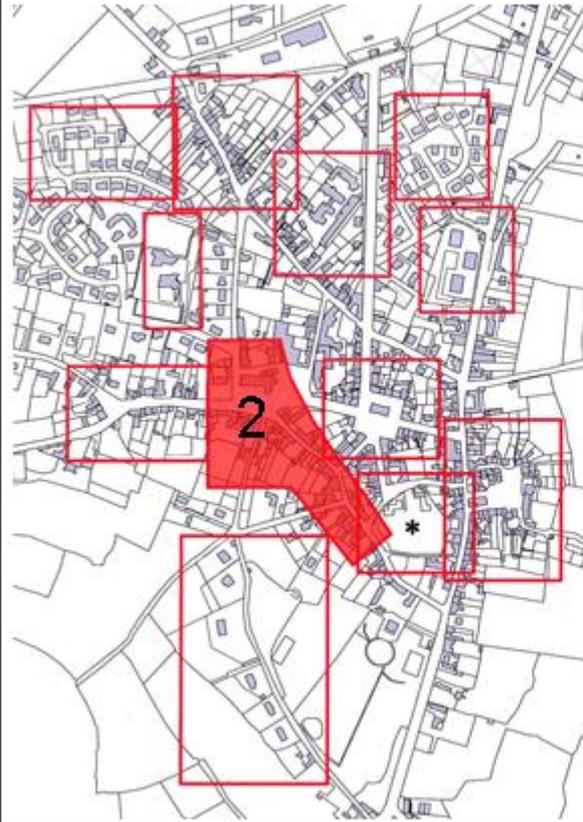
Hauteur du bâti

Du RDC au R+1+Combles

Affectation

Habitat individuel

• SECTEUR 2 : AUTOUR DE L'ÉGLISE



Formation urbaine

Développement rayonnant autour de l'église et du prieuré

Parcellaire

En lanière, perpendiculaire à la voie

Parcelle non bâtie ou en retrait

De taille et de forme variées

Implantation du bâti par rapport aux voies

Le long de la voie

Cadre bâti

Tissu continu, façade sur pignon et croupe

En mitoyenneté

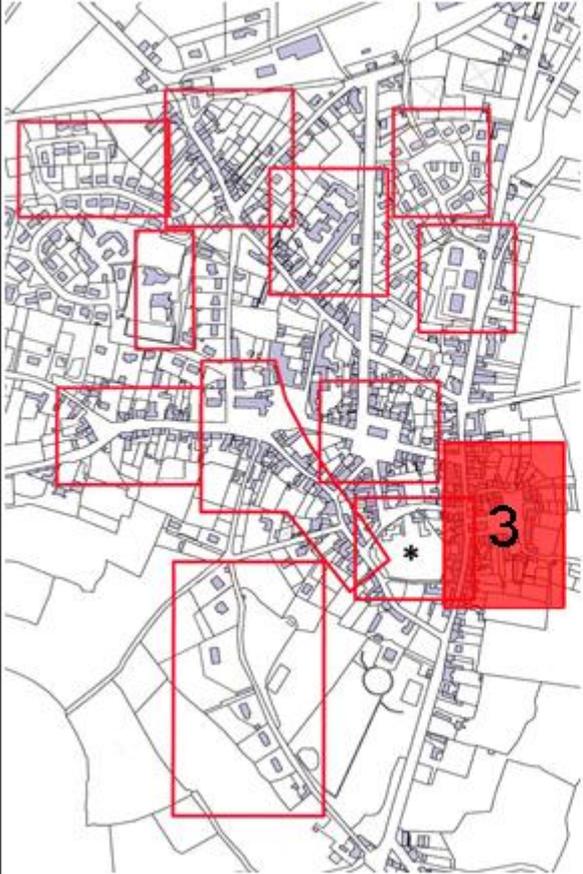
Hauteur du bâti

R+1 et R+2

Affectation

Habitat individuel

• SECTEUR 3 : AUTOUR DE LA PLACE DES ANCIENNES HALLES



Formation urbaine

Développement rayonnant autour de la place

Parcellaire

En lanière perpendiculaire à la voie, étroit

Implantation du bâti par rapport aux voies

Le long de la voie

Jardin en fond de parcelle

Cadre bâti

Tissu continu

En mitoyenneté

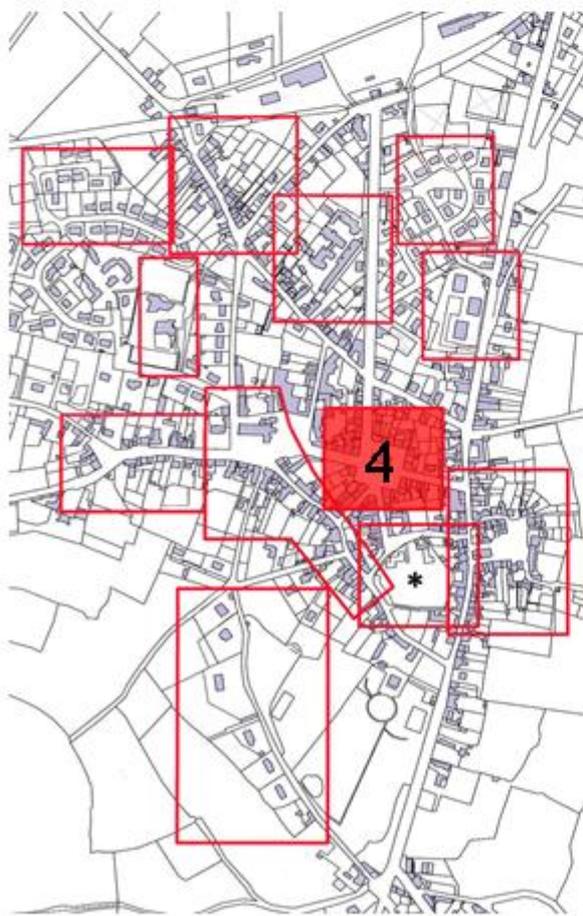
Hauteur du bâti

Du RDC au R+1+Combles

Affectation

Habitat individuel

• SECTEUR 4 : AUTOUR DE LA PLACE DES NOUVELLES HALLES



Formation urbaine

Développement autour de la place créée en 1850/52

Parcellaire

Taille et forme variées, plus petites

Implantation du bâti par rapport aux voies

Le long de la place

Jardin en fond de parcelle

Cadre bâti

Place ordonnancée : tissu continu

En mitoyenneté

Hauteur du bâti

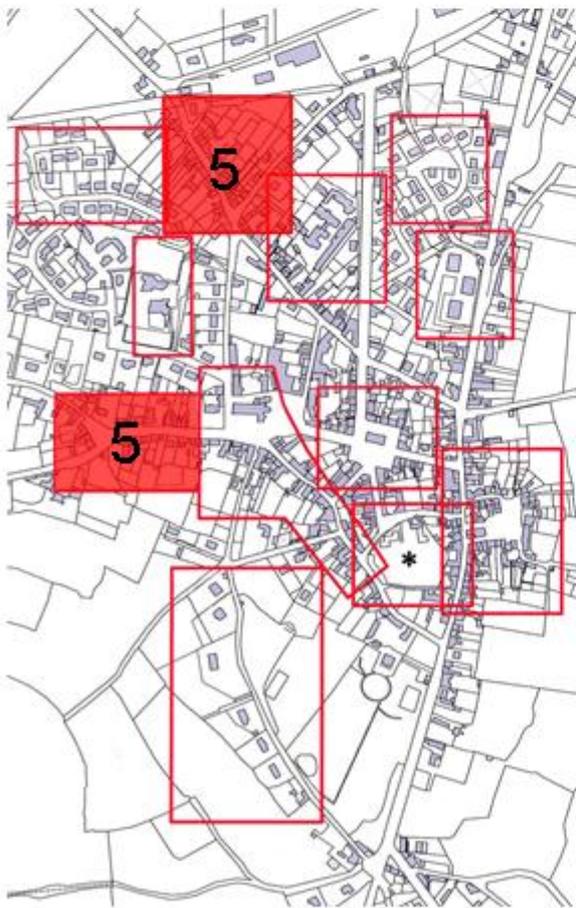
R+2 + combles

Affectation

Habitat individuel

Commerces à RDC

• SECTEUR 5 : EXTENSION DE L'HABITAT LE LONG DES FAUBOURGS



Formation urbaine

Développement le long des faubourgs: création de nouvelles voies

Parcellaire

Lanière, perpendiculaire à la voie

Parcelle non bâtie ou en retrait

Etroit, rectangulaire

Implantation du bâti par rapport aux voies

Le long de la voie

Jardin en fond de parcelle

Pas toujours à l'alignement de la voie

Cadre bâti

Tissu continu

En mitoyenneté

Hauteur du bâti

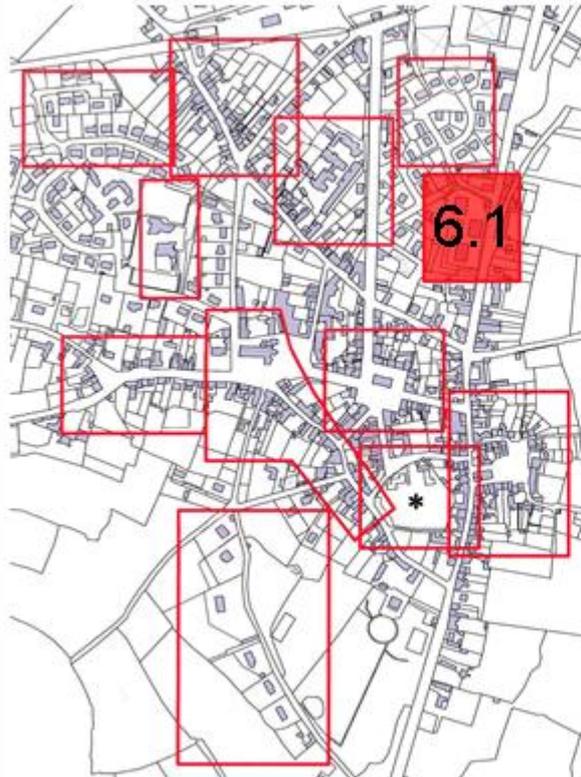
Du RDC + Combles, R+1

Affectation

Habitat individuel

- SECTEUR 6 DIVISE EN 4 SOUS SECTEURS : EXTENSION DE L'HABITAT

• SECTEUR 6.1: IMMEUBLES COLLECTIFS



Formation urbaine

*Densification désordonnée
dans les espaces libres*

Parcellaire

De taille plus grande

Rectangulaire dont le côté le plus grand longe la voie

Implantation du bâti par rapport aux voies

En retrait de la voie

Cadre bâti

Tissu discontinu

Immeubles individuels

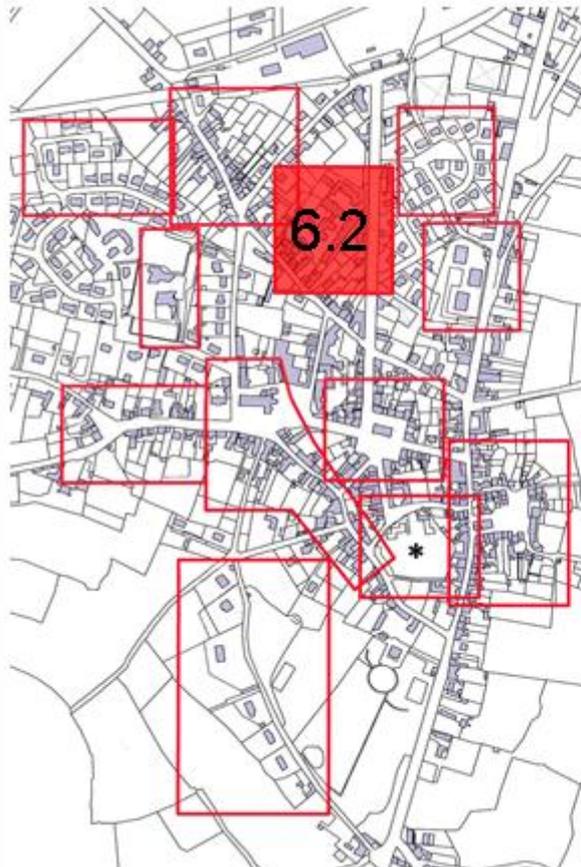
Hauteur du bâti

R+3

Affectation

Habitat collectif

• SECTEUR 6.2: HABITAT PAVILLONNAIRE COLLECTIF



Formation urbaine

*Densification désordonnée
dans les espaces libres*

Parcellaire

De taille plus grande

En épi

Implantation du bâti par rapport aux voies

En retrait de la voie

Cadre bâti

Tissu discontinu

En bande

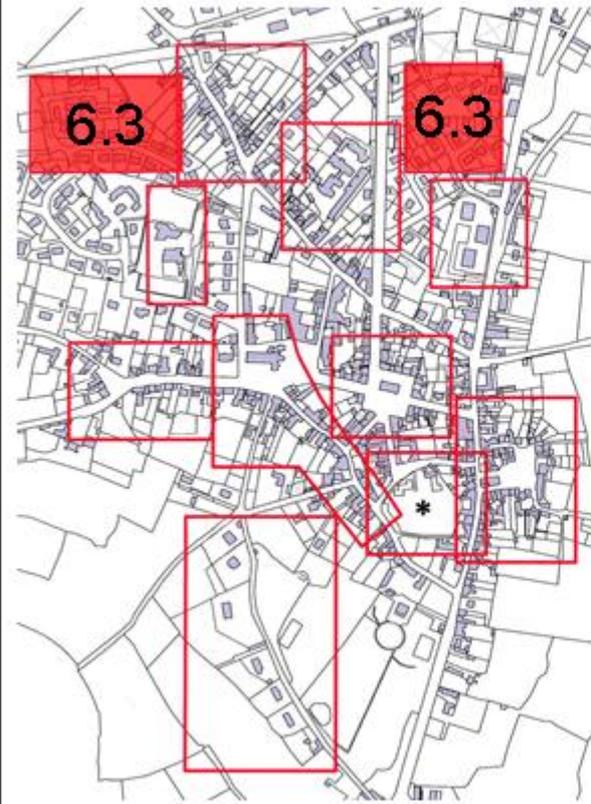
Hauteur du bâti

RDC + Combles

Affectation

Habitat pavillonnaire collectif

• SECTEUR 6.3 : HABITAT PAVILLONNAIRE INDIVIDUEL (LOTISSEMENTS)



Formation urbaine

Densification ordonnée le long des voies

Parcellaire

De forme plus carrée

Perpendiculaire à la voie

Implantation du bâti par rapport aux voies

En retrait de la voie

Au milieu de la parcelle

Ou le long d'une limite

séparative

Cadre bâti

Tissu discontinu

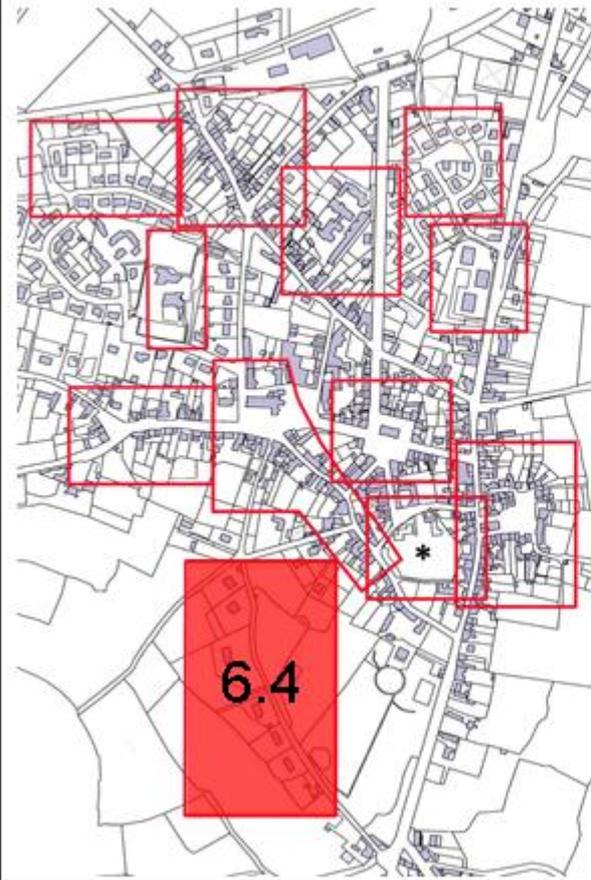
Hauteur du bâti

R+1+ Combles

Affectation

*Habitat pavillonnaire
individuel (lotissements)*

• SECTEUR 6.4 : HABITAT PAVILLONNAIRE INDIVIDUEL DIFFUS



Formation urbaine

Densification désordonnée le long des voies

Parcellaire

De taille et formes variées

Perpendiculaire à la voie

Implantation du bâti par rapport aux voies

En retrait de la voie

De manière discontinue

Au milieu de la parcelle

Cadre bâti

Tissu discontinu

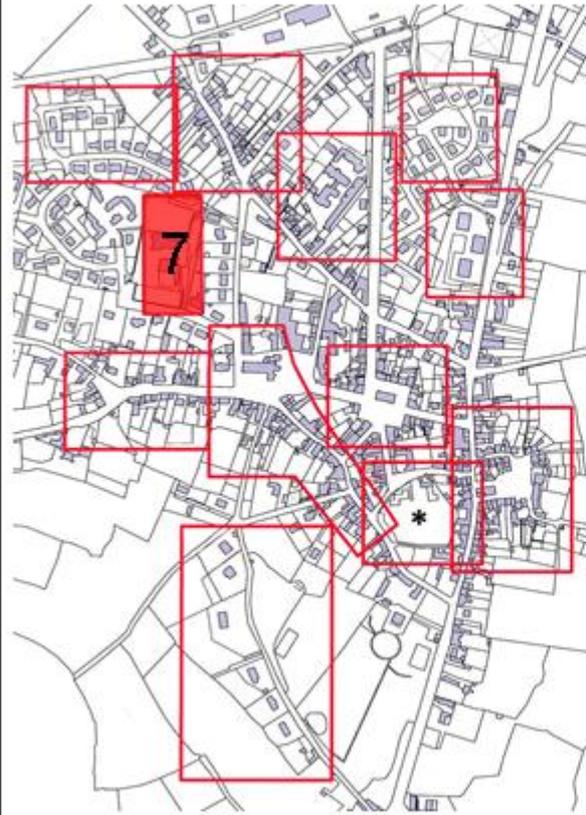
Hauteur du bâti

R+2+ Combles

Affectation

*Habitat pavillonnaire
individuel diffus*

• SECTEUR 7 : EQUIPEMENT



Formation urbaine

Densification désordonnée

Parcellaire

De forme variée

Le long des voies

Implantation du bâti par rapport aux voies

En retrait de la voie

De manière discontinue

Au milieu de la parcelle

Cadre bâti

Tissu discontinu

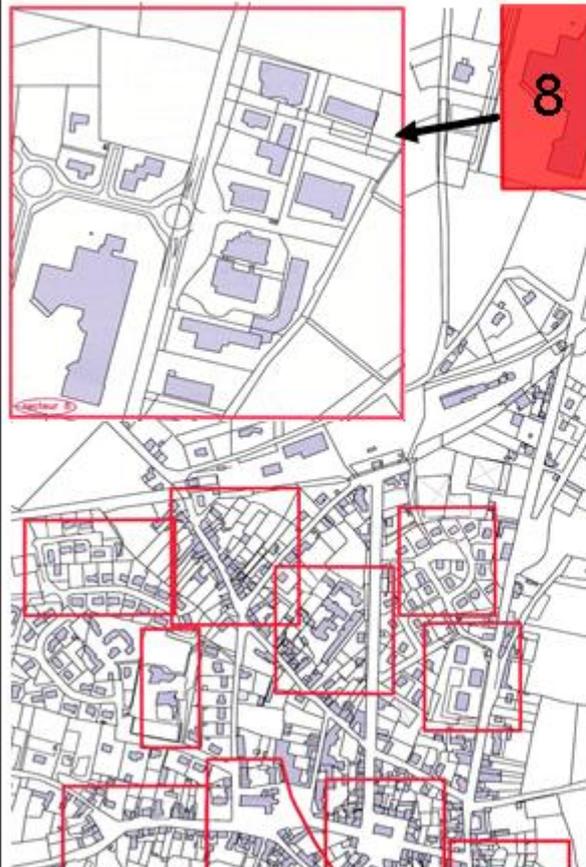
Hauteur du bâti

RDC

Affectation

Equipement

• SECTEUR 8 : ZONE D'ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES



Formation urbaine

Densification désordonnée

Parcellaire

De forme variée

Implantation du bâti par rapport aux voies

En retrait de la voie

De manière discontinue

Au milieu de la parcelle

Cadre bâti

Tissu discontinu

Hauteur du bâti

RDC

Affectation

Zone d'activités artisanales et industrielles

7 – approche typologique du bâti

7.1 Typologies du bâti par période de construction¹

Le repérage du bâti a été réalisé d'une manière globale, à partir d'une identification extérieure. Antérieures au XIX^{ème}, les constructions ont pour la plupart subi de grandes modifications : transformation des ouvertures (fenêtres ou portes), création ou fermeture de devantures, réfection des charpentes et couvertures, etc...

On répertorie cependant 4 grandes familles chronologiques (XV-XVI^{ème} siècles, XVII-XVIII^{ème} siècles, XIX^{ème} siècle, et XX^{ème} siècle) suivant des principes de constructions et des caractéristiques architecturales typiques de ces différentes périodes.

Le centre bourg de Brûlon possède un riche patrimoine architectural, qui recouvre toutes ces périodes de constructions.

Caractéristiques architecturales du XV-XVI^{ème} siècle :

Le bâti de cette période se caractérise par des éléments architecturaux bien significatifs tels que :

- toiture en tuiles ou ardoises à très fortes pentes,
- tour d'escalier, hors œuvre, de forme ronde, carrée ou polygonale,
- portes et fenêtres à linteau et jambages chanfreinés ou moulurés,
- fenêtres à simple traverses, à meneau et traverse, ou géminées,
- hautes lucarnes à l'aplomb du mur gouttereau.



Caractéristiques architecturales du XVII-XVIIIème siècle :

Pendant ces périodes, le bâti connaîtra une profonde évolution.

Alors que l'ordonnement des façades au XVIIème siècle ne sera pas encore très significatif, la symétrie s'imposera au XVIIIème siècle avec des travées régulières, des ouvertures plus larges, des lucarnes dans l'axe des fenêtres à frontons triangulaires ou bombés.

Les pentes de toitures sont d'environ 55°. La forme de toiture à quatre pentes est fréquente, créant des croupes où les souches de cheminées se trouvent dégagées.



Caractéristiques architecturales du XIXème siècle :

La façade devient encore plus structurée avec ses chaînages en pierre d'angle, ses bandeaux et sa corniche plus moulurée. Les baies comportent un encadrement en relief avec souvent des consoles sur entablement pour linteau. Les lucarnes deviennent aussi des éléments architecturaux décoratifs.

Les pentes de toiture sont encore plus faibles, la plupart du temps en ardoise et couronnée d'une zinguerie aussi décorative.



Caractéristiques architecturales du XXème siècle :

A cette époque, les bâtiments se tournent vers une architecture plus éclectique avec une profusion de nouvelles formes, de nouveaux matériaux. Ils se tournent vers des types architecturaux largement diffusés sur le territoire national.



Epoque contemporaine :

L'époque contemporaine a fortement marqué le paysage en construisant de nombreuses habitations collectives ou isolées, des programmes d'équipements publics collectifs ou industriels : on a plusieurs quartiers de lotissements et une importante zone industrielle au Nord de la commune.



8 – Etat Initial de l'Environnement

8.1 Un paysage qui transparait à travers un relief marqué

De par sa position géographique au contact du bassin parisien et du massif armoricain, la commune de Brûlon présente une grande variété de formations géologiques. Ces formations ont fait l'objet de nombreux processus géodynamiques : ondulations, failles, érosions, dépôts...

En résumé, on relève sur la commune des formations liées au massif armoricain (dévonien) et des formations liées au bassin parisien qui sont venues combler certains thalwegs lors de phases de transgression marine (jurassique et crétacé). Ces formations ont fait l'objet d'altération chimiques (formations résiduelles d'argiles à silex) et physiques (dépôts éoliens, solifluxion, dépôts alluvionnaires) principalement entre le ternaire et le quaternaire.

Il en résulte un paysage vallonné marqué par les vallées de la Vègre et de ses affluents. Localement certaines formations géologiques sont bien visibles (affleurements en coteau, anciennes carrières) de même que certains processus géodynamiques (coulées de terrain liées à la solifluxion sur les versants de La Vègre et du Parcainneau).

Page suivante : carte du relief issue du PLU.

8.2 Un réseau hydrographique sensible

L'eau apparait également comme une entité du paysage qu'il s'agit de préserver, d'autant que le réseau hydrographique de la commune de Brulon apparait particulièrement riche.

Au Sud-est la commune de Brûlon est bordée par la rivière de la Vègre dont le bassin versant s'étend sur une surface d'un peu plus de 414 km² et le linéaire de cours d'eau y est estimé à 324,9 km. La rivière prend sa source dans la commune de Rouessé-Vassé et serpente ensuite pendant 87 km pour rejoindre la Sarthe dans la commune d'Avoise. Le paysage est également irrigué par de nombreux affluents de la Vègre situés en rive droite de la rivière : les ruisseaux de Roche Poix et de Parcainneau.

La qualité de l'eau de la rivière est considérée comme globalement moyenne du fait de la présence d'un taux de nitrate relativement élevé. Le SDAGE fixe un objectif d'atteinte du bon état écologique de ce cours d'eau dans le secteur de Brûlon à l'horizon 2021 reposant sur l'atteinte d'un bon ou très bon état écologique et d'un bon état chimique.

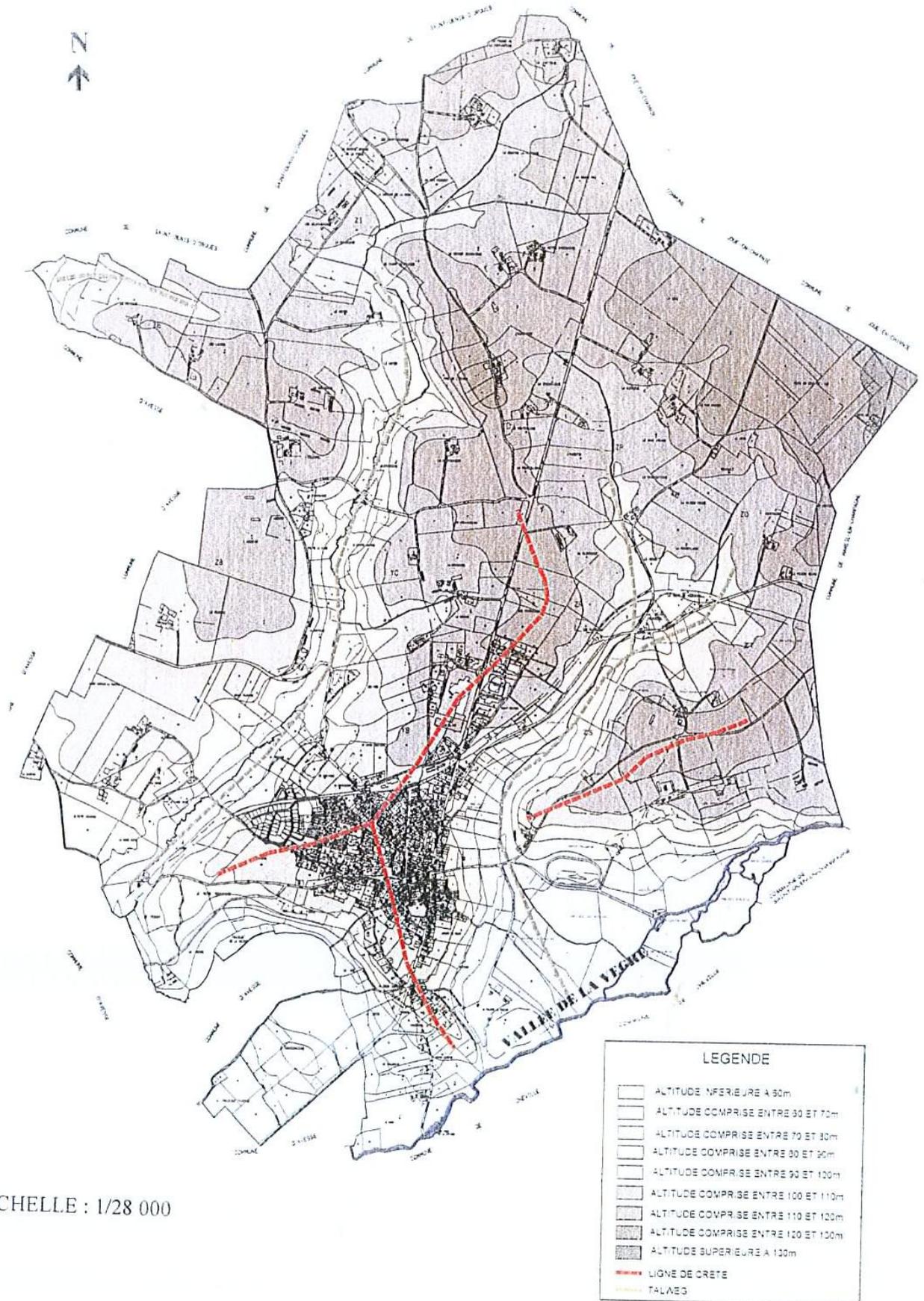
Concernant les quantités, si historiquement la Vègre a connu des étiages très sévères avec de gros problèmes d'assecs liés à des prélèvements excessifs (irrigation), une gestion volumétrique mise en place au début des années 2000 a permis une meilleure gestion quantitative.

Concernant la morphologie du cours d'eau principal, il n'existe pas de donnée biologique exploitable dans le secteur de Brûlon. Globalement à l'échelle du bassin, les différents compartiments du cours d'eau ont subi de fortes altérations dues à différentes sources de pressions identifiées telles que:

- Les travaux hydrauliques menés depuis le remembrement (principalement sur les têtes de bassin versant)
- Les obstacles à l'écoulement et à la continuité écologique
- Les travaux de dérivation du cours d'eau
- Les plans d'eau
- Le piétinement des berges
- L'altération de la ripisylve
- Les ouvrages de protection des berges

➔ **La Vallée de la Vègre est une entité à protéger dans le cadre d'une démarche globale de protection paysagère de la vallée.**

LE RELIEF DE BRULON



ECHELLE : 1/28 000

8.3 Un potentiel limité pour la production d'énergie renouvelable

Sources des informations : Pays Vallée de la Sarthe (Contrat d'Objectif Territorial), ADEME, Région Pays de la Loire, DDE 72 (l'éolien en Sarthe, juillet 2006).

Le potentiel de production d'énergie renouvelable dépend en grande partie du climat de la commune. Ors, le climat de la commune de Brûlon est de type tempéré atlantique caractérisé notamment par une pluviométrie conséquente qui oscille entre 600 et 700 mm d'eau par an, une température moyenne plutôt basse de 11°C et seulement 1886 heures d'insolation.

Il n'existe pas d'étude globale sur la commune de Brûlon vis-à-vis de la production potentielle d'énergie et de la consommation. Des études ont été menées à l'échelle du pays Vallée de la Sarthe dans le cadre d'un Contrat d'Objectif territorial, ainsi qu'une étude spécifique à la collectivité de Brûlon dite de « bilan carbone, patrimoine et service » qui porte sur l'investissement et le fonctionnement de la commune uniquement.

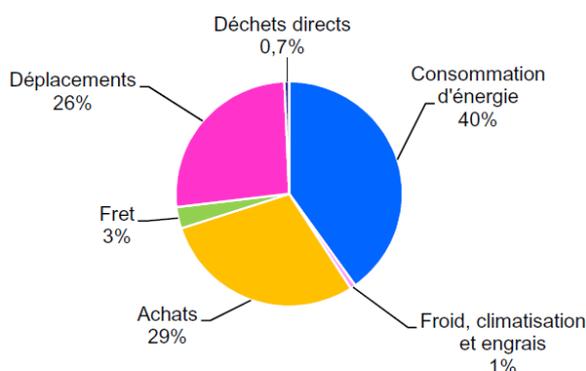
Une production d'énergie qui reste faible à l'heure actuelle:

D'après les études disponibles à l'échelle du pays Vallée de la Sarthe ou à l'échelle régionale, il ressort que :

- Le bois énergie (bûches ou granulés ou bois déchiqueté) peut présenter un potentiel de développement supplémentaire de par la présence de bocage et de forêts dans le sud Sarthe.
- Le territoire de la vallée de la Sarthe est assez bien desservi par la ressource vent, avec des vents moyens atteignant 5,5 à 6,5 m/s, soit une ressource qui permet le développement du grand éolien. Le secteur de Brûlon est situé dans une « zone où il n'existe pas de contraintes particulières, autres que les contraintes paysagères » (DDE 72). Les lieux précis d'implantation restent néanmoins limités du fait de la présence de la vallée de la Vègre, du bourg du village et d'un patrimoine pouvant présenter de forts risques de co-visibilité avec de grandes éoliennes. D'après le Schéma régional éolien, seul le plateau situé au nord ouest de la commune peut présenter un potentiel d'accueil d'éoliennes.
- Aucune étude précise n'a été menée sur la petite hydraulique, mais on peut estimer son potentiel faible car les cours d'eau présentent globalement peu de pente et les contraintes réglementaires (classement des cours d'eau notamment) semblent trop fortes localement.
- Le rayonnement solaire est relativement limité en Sarthe (zone 2 sur 4 selon l'ADEME). L'ADEME prône l'intégration des installations photovoltaïques aux bâtiments, ce qui limite la concurrence en termes d'usage du sol avec les autres activités économiques (agriculture notamment).

La commune a souhaité mettre en place une méthode pour évaluer le bilan Carbone du fonctionnement de la collectivité. Il en ressort que la consommation d'énergies, les achats et les déplacements sont les principaux postes d'émissions.

Répartition des émissions par poste Hors immobilisations



- **L'analyse des sources de production et de consommation d'énergie, montre un potentiel limité pour la production d'énergies renouvelables. Néanmoins dans une démarche de développement durable, il convient de ne pas bloquer l'installation de petits projets dès lors qu'ils ne pénalisent pas l'esthétique des secteurs de l'AVAP et qu'ils ne sont pas en contradiction avec les réglementations existantes.**

8.4 Des risques particulièrement faibles

Sources des informations : DDT de la Sarthe (2012), Dossier départemental des risques majeurs, Préfecture de la Sarthe, 105 pages, Site internet www.prim.net, Site internet www.argiles.fr

La commune de Brûlon est concernée par 6 risques majeurs :

- Risque inondations.
- Risque mouvement de terrain et minier.
- Risque aléas climatiques (risque diffus).
- Risque sismique (faible).
- Risque industriel majeur.
- Risque lié au transport de matières dangereuses (diffus).

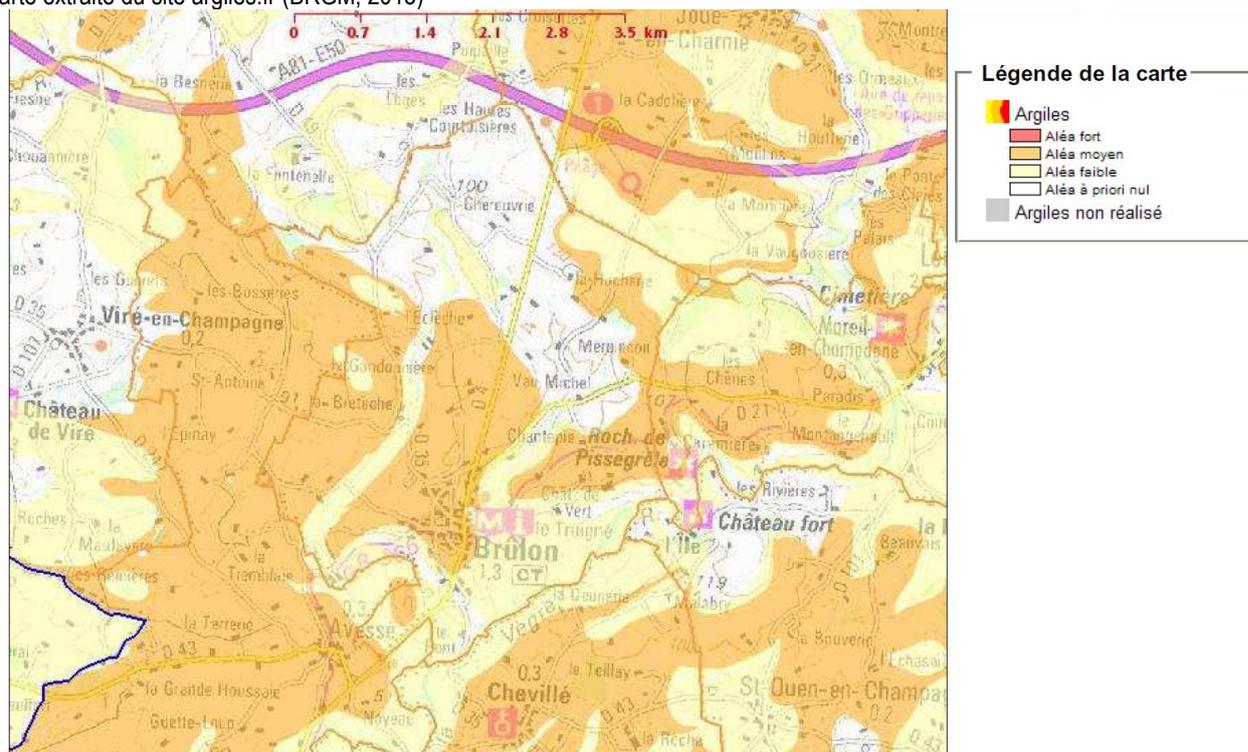
Parmi ces risques, les plus prégnants sur la commune de Brûlon sont les risques

- Inondations (concerne principalement la Vègre),
- mouvement de terrain,
- et industriel (usine Sicogaz, classée en SEVESO seuil bas, localisée dans la zone industrielle de Brûlon).

Le risque « retrait gonflement des argiles », n'est pas un risque majeur mais peut présenter des enjeux forts en terme de dégradation des constructions. Ors, comme le montre la carte le risque concerne principalement le bourg historique de la commune (aléa faible à moyen). La liste des arrêtés de catastrophes naturelles met notamment en perspectives la survenue de deux catastrophe liées à ce phénomène en 2003 et 2005.

Il s'agira donc de prendre en considération ce risque au sein du règlement en précisant notamment que par précaution, une étude géotechnique pourra être engagée selon la norme NF P94-500 (et à minima de type G11 et G12) pour connaître la nature du sol et adapter aux mieux les caractéristiques constructives et environnementales des projets, au frais du propriétaire.

Carte extraite du site argiles.fr (BRGM, 2013)



➔ **Au regard de ces éléments, il semble que le patrimoine de la commune de Brûlon ne soit pas particulièrement menacé par les risques majeurs.**

8.5 Un patrimoine floristique et faunistique intéressant

Source des informations : site <http://inpn.mnhn.fr/>

A l'heure actuelle, il n'existe aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel sur la commune de Brulon. : Arrêté de protection de biotope, Natura 2000, RNR, ENS, ZNIEFF...

Seul l'ancien inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (1991) fait état de 2 secteurs anciennement classés ZNIEFF de type I :

- Le au lieu dit Vaumichel (pelouses calcicoles, présence de plantes rares),
- La Butte de Vaux à cheval sur 3 communes, Brûlon étant concernée au niveau du château de l'Île (pelouses calcicoles, présence d'orchidées dont deux espèces protégées).

Le nouvel inventaire ZNIEFF (1997) ne fait plus état de ZNIEFF sur Brûlon : seule la ZNIEFF de la Butte de Vaux a été conservée, mais a été réduite de surface et n'est plus présente que sur Saint-Ouen-en-Champagne.

Un patrimoine faunistique riche et diversifié :

Les données présentées ci-dessous sont issues de la base de données du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, de l'atlas des papillons de Sarthe 2010 – 2015 en cours d'élaboration, et de la base de données faune Maine (LPO).

La commune dispose d'un patrimoine faunistique particulièrement diversifié, on compte notamment la présence d'un grand nombre d'oiseaux classés d'intérêt patrimonial (12 au total) tels que le Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*, le Becasseau variable *Calidris alpina*, la Caille des blés *Coturnix coturnix* etc.

Concernant les autres espèces malgré une bonne diversification, le patrimoine faunistique peut être qualifié d'ordinaire. Il s'agit souvent d'espèces peu rares très bien adaptée à la présence de l'homme. Le tableau liste à ce titre les espèces patrimoniales mises en évidence sur la commune. Une espèce patrimoniale est définie en fonction de son statut de conservation au niveau régional et/ou national (liste rouge nationale et régionale, déterminante ZNIEFF).

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux :	
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette
<i>Calidris alpina</i>	Becasseau variable
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonette
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois
Lépidoptères :	
<i>Adscita statice</i>	Turquoise
Odonates :	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure
Mammifères :	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
<i>Pipistrellus sp</i>	Pipistrelles

➔ **Au regard de ces éléments il ne semble pas qu'il y est d'enjeux forts quant à la protection stricte de ces espèces, d'autre part la mise en place d'une AVAP ayant pour objectif celui de préserver le paysage permet de préserver également les milieux présents sur ces secteurs et donc d'en protéger la faune et la flore inféodée.**

Un patrimoine floristique riche et connu :

Les données présentées ci-dessous sont issues de la base de données ©FLORA du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)/Muséum national d'Histoire naturelle¹.

Le patrimoine floristique de la commune apparaît relativement riche un grand nombre d'espèces rare et protégées qui semble aujourd'hui avoir disparus ont été recensées durant les années 1900, on peut citer parmi celles-ci : *Anacamptis coriophora* (Orchis punaise) en 1886, *Cardamine amara* (Cardamine amère) en 1890, *Orchis anthropophora* (Orchis homme-pendu) en 1927 et *Trifolium michelianum* (Trèfle de Micheli) en 1838.

Actuellement, sur les 440 plantes vasculaires qui ont été observées à Brûlon, 407 espèces ont été revues depuis 1990 dont certaines espèces déterminantes (espèces patrimoniales non protégées) :

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Bidens cernua</i> L., 1753	Bident penché	2003
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale	2002
<i>Callitriche brutia</i> Petagna, 1787	Callitriche pédonculé	2003
<i>Chenopodium rubrum</i> L., 1753	Chénopode rouge	2003
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux, Cirse aranéeux	1996
<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	Corrigiole des grèves	1996
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges	1996
<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri, 1818	Épilobe à feuilles lancéolées	2010
<i>Euphorbia platyphyllos</i> L., 1753	Euphorbe à feuilles larges	1997
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	1998
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	1997
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	2002
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre	1998
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin bisannuel	1996
<i>Matricaria recutita</i> L., 1753	Matricaire camomille	2007
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe	2007
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	Myriophylle verticillé	2003
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	1998
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle	2004
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Assenov, 1966	Renouée douce	2003
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi	2001
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	1996
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794	Renoncule divariquée	2003
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789	Renoncule des marais	2004
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix, 1785	Renoncule à feuilles capillaires	1997
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie	2010
<i>Sison segetum</i> L., 1753	Berle des blés	2002
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	Spiranthe d'automne	2002
<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce	2005
<i>Veronica agrestis</i> L., 1753	Véronique agreste	2001

Les relevés floristiques effectués historiquement sur la commune et transmis au CBNBP font état de secteurs intéressants entre le bourg de Brûlon et la rivière de la Vègre.

Par ailleurs la SEPENES (Société pour l'étude et la protection de la Nature du Nord-Est Sarthe) a récemment publié un ouvrage sur les arbres remarquables de la Sarthe (SEPENES, 2012) : 1 chêne est identifié sur Brûlon « chêne de Rouilly » non visible depuis le domaine public. Sa circonférence en 2001 était de 6,54 m.

Au regard de cette spécificité, le cahier des prescriptions de l'AVAP fait état, concernant les règles paysagères, de listes d'espèces arborescentes et arbustives à privilégier pour les plantations. Il est d'ailleurs préférable, d'un point de vue de la diversité biologique, de privilégier les espèces autochtones parmi celles mentionnées dans ces listes, et plus particulièrement en zones paysagères P1 et P2 :

¹ Le CPIE dispose d'une convention d'accès à ces données avec le CBNBP, leur utilisation doit rester limitée à la présente étude et ne doivent pas faire l'objet d'une exploitation commerciale sans autorisation préalable du CBNBP.

Arbres :

- Alisier (*Sorbus torminalis*),
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*),
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),
- Merisier à grappes (*Prunus padus*),
- Charme commun (*Carpinus betulus*),
- Hêtre (*Fagus sylvatica*),
- Châtaignier (*Castanea sativa*),
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*),
- Chêne rouvre ou chêne sessile (*Quercus petrae*),
- Erable champêtre (*Acer campestre*),
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*),
- Cerisier des oiseaux (*Prunus avium*),

Arbustes :

- Bourdaine (*Rhamnus frangula*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europeaus*)
- Houx commun (*Ilex aquifolium*),
- Noisetier commun (*Corylus avellana*),
- Osier à bois jaune (*Salix viminalis*),
- Prunellier (*Prunus spinosa*),
- Sureau noir (*Sambucus nigra*),
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*),
- Viorne obier (*Viburnum opulus*).

- ➔ ***En outre, la conservation des haies constitue un point important de maintien des sols et de préservation de la biodiversité, à mentionner et à conserver dans l'AVAP.***
- ➔ ***D'autre part, L'AVAP encourageant à conserver les liaisons végétales (jardins, chemins, haies, etc), elle permettra ainsi le maintien d'une trame verte aussi bien en zone urbaine qu'en zone paysagère.***

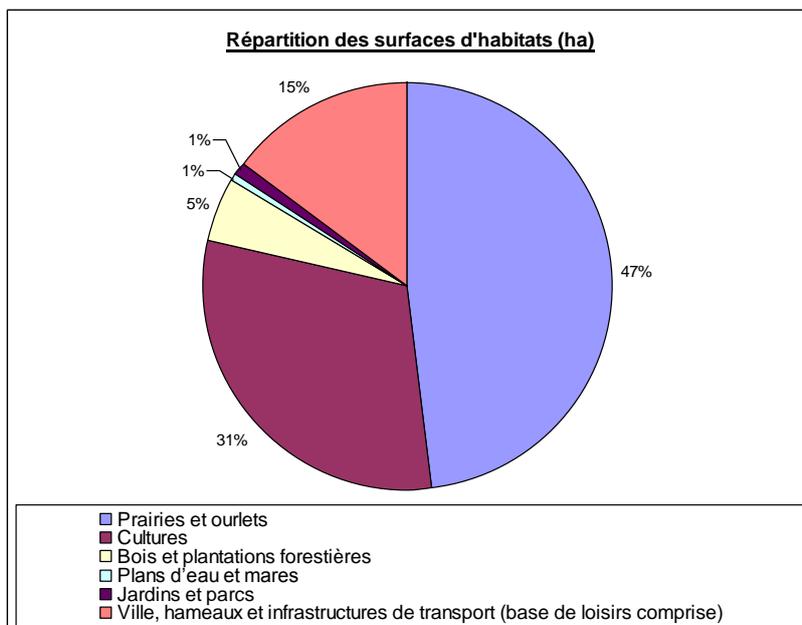
Des milieux naturels assez diversifiés

Les milieux de la commune de Brûlon se caractérisent par la dominance de la plaine agricole céréalière et prairiale. En effet le paysage laisse transparaître de grandes parcelles agricoles aux formes et aux dimensions très variées. Si certaines sont parfois bordées de haies, on ne peut cependant parler de semi-bocage. En réalité les masses boisées se font plutôt rares et tendent simplement à suivre les cours d'eau présents sur le territoire.

Sur ce territoire cependant les surfaces prairiales semblent avoir évolué favorablement depuis le XVIII^{ème} siècle, au dépend des cultures. Ce mouvement est relativement ancien (il a été à son apogée au début du XX^{ème} siècle) et il est fort probable que les prairies aient régressé depuis la seconde guerre mondiale au profit des bois (peupleraies notamment) et de l'urbanisation. En effet les infrastructures (ville et réseau routier) se sont considérablement étalées sur les terres agricoles, passant de moins de 10 ha au XVIII^{ème} siècle à 238 ha aujourd'hui.

D'après la cartographie réalisée par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir (sur la base de photographies aériennes), la répartition des surfaces d'habitats est la suivante :

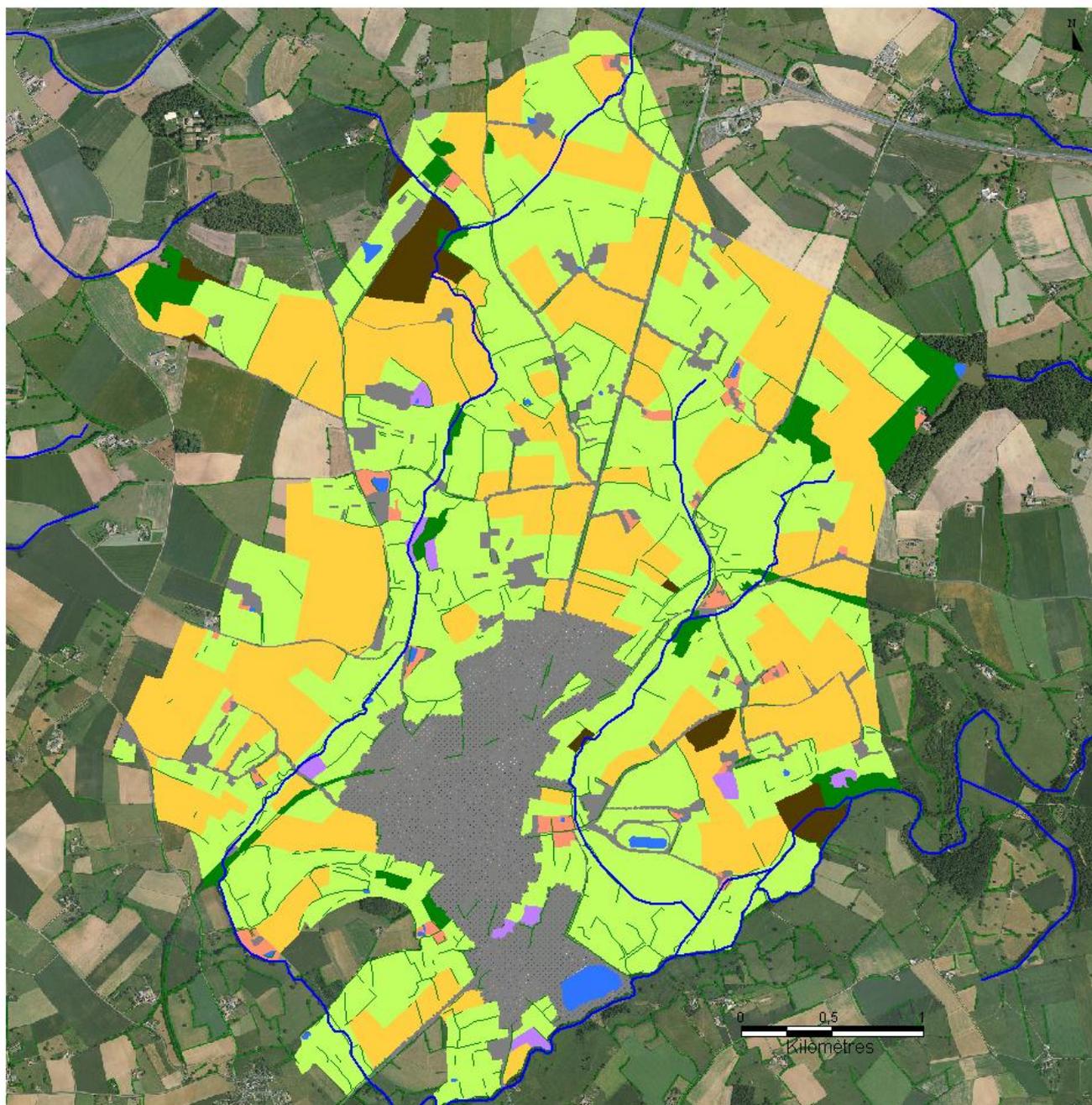
- Prairies et ourlets : 778 ha
- Cultures : 496 ha
- Bois et plantations forestières : 81 ha
- Plans d'eau et mares : 11 ha
- Jardins et parcs : 19 ha
- Ville, hameaux et infrastructures de transport (base de loisirs comprise) : 238 ha
- Total calculé (SIG) : 1623 ha (pour une surface théorique de la commune de 1614 ha)



➔ ***Même si certains habitats présentent probablement encore aujourd'hui un intérêt faunistique et floristique, il faut souligner qu'ils ont considérablement régressé, sans doute au cours du XXème siècle, de par l'intensification des pratiques agricoles, le développement de friches sur certaines parcelles peu exploitables et l'étalement urbain.***

Concernant la Trame verte et bleue, en l'absence de données écologiques précises, il est difficile d'élaborer une carte fiable relative à la Trame Verte et Bleue. La carte ci-après présentée constitue cependant une base de réflexion, issue des connaissances collectées pour l'élaboration du diagnostic de l'AVAP et de la connaissance terrain du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir.

Cartographie des habitats de la commune de Brûlon

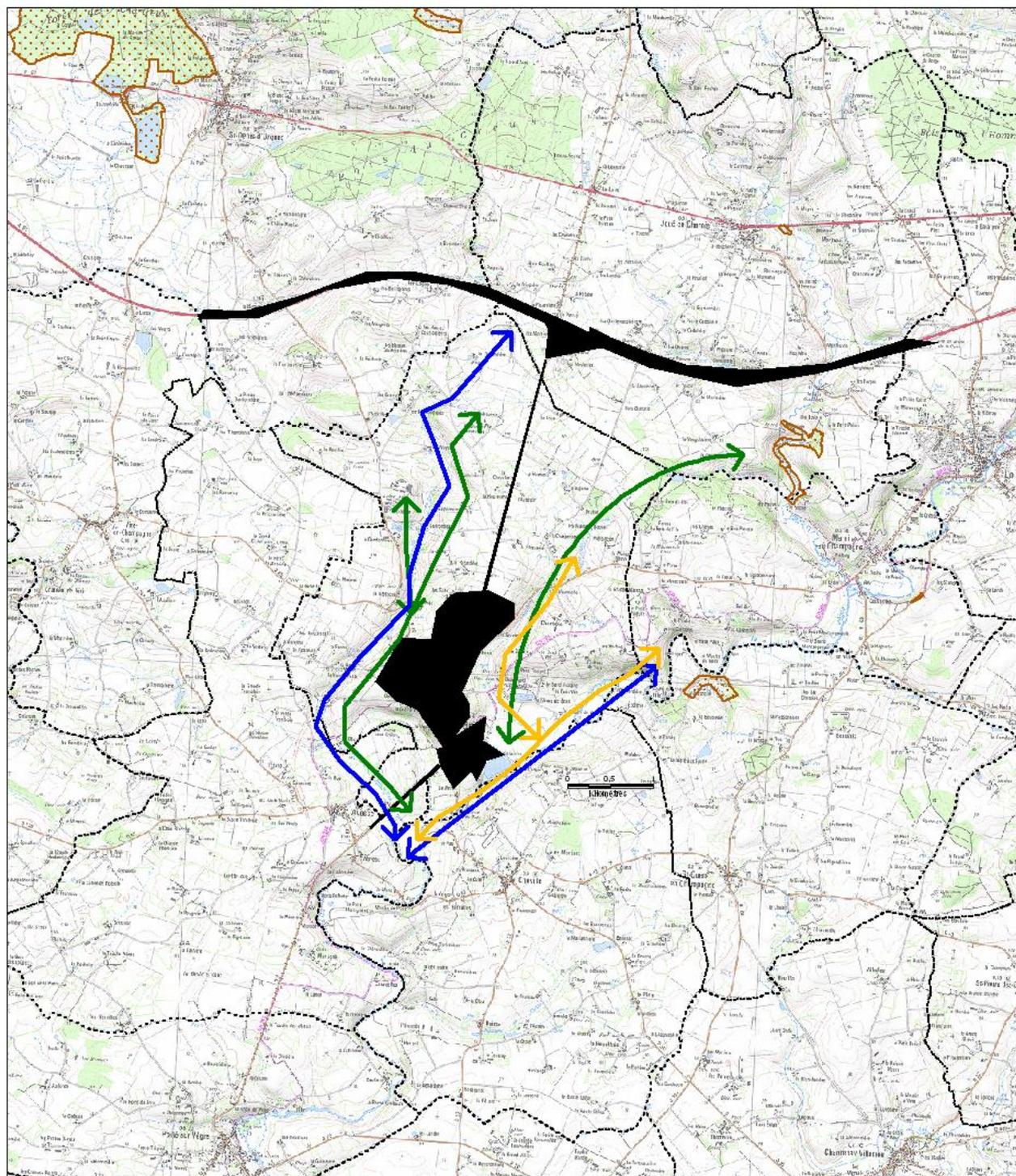


Habitats

- Eaux dormantes de surface EUNIS C1
- Prairies mésiques EUNIS E2
- Ourlets et peuplements de grandes herbacées non graminoides EUNIS E5
- Boisements, forêts et autres habitats boisés EUNIS G1
- Plantations forestières très artificielles EUNIS G1.C
- Cultures EUNIS I1
- Jardins et parcs EUNIS I2
- Village EUNIS J1
- Constructions à faible densité EUNIS J2
- Réseaux de transport J4

Source : IGN BDOrtho, DREAL Pays de la Loire, IGN BD Carto - GEOPAL, FRC - GEOPAL
Conception, réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, avril 2013

Cartographie des secteurs potentiellement concernés par la Trame Verte et Bleue (commune de Brûlon)



- Principaux éléments de fragmentation des continuités écologiques
- Cœurs de biodiversité connus (ZNIEFF de type I)
- Limites communales
- Corridors biologiques liés aux cours d'eau et zones humides
- Corridors biologiques liés au complexe bocager
- Corridors biologiques liés aux affleurements rocheux

Source : IGN BDOrtho, DREAL Pays de la Loire, IGN BD Carto - GEOPAL, FRC - GEOPAL
 Conception, réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, avril 2013

Le PLU comportait un Projet d'Aménagement et de Développement durable, qui proposait 3 orientations principales dont la préservation des spécificités environnementales et paysagères. A ce titre, le PADD prévoyait une zone de protection naturelle concernant les abords de la Vègre, les espaces boisés et milieux écologiques, ainsi que les haies et le développement de sentiers de randonnées.

Aujourd'hui, la volonté de préservation des aspects faunistiques et floristiques (surtout concernant les essences arborescentes et arbustives composant les haies bocagères) se retrouve au travers de la Trame verte et bleue, dont la mise en œuvre attachée au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (en cours d'élaboration en Pays de Loire depuis 2011) permettra d'appuyer ultérieurement l'AVAP, même si elle n'en est pas la priorité au regard de la Circulaire relative aux AVAP.

- ***Cette prise en compte de la Trame Verte et Bleue présente tout de même une vraie plus-value pour l'AVAP tant pour la mise en valeur de la biodiversité locale que pour le moyen de communication relative à cette connaissance des richesses naturelles de Brûlon qu'elle constitue.***

8.6 Synthèse des enjeux et objectifs environnementaux

Enjeux hiérarchisés et localisés

Les secteurs à enjeux principalement identifiés sont **les vallées** (Vègre, Roche-Poix et Parcaigneau), **les coteaux et le bocage** qui les jalonne et constitue de fait **des corridors écologiques** non négligeables, c'est-à-dire **la Trame Verte et Bleue**.

Par ailleurs, l'existence de **sites géomorphologiques** tels que les anciennes carrières à Vaumichel (proximité ancienne ZNIEFF type I), la partie basse du bourg, ainsi que **les zones solifluxion**, constituent également des secteurs patrimoniaux intéressants pour leur caractère paysager et où une diversité biologique peut s'exprimer.

Tous ces espaces sont autant d'unités éco-paysagères où l'enjeu patrimonial est fort. Il convient donc de les inscrire à l'AVAP en vue d'une meilleure prise en compte, afin de préserver le caractère paysager et la biodiversité de ces milieux.

Tableau synoptique des enjeux :

Enjeu environnemental	Localisation principale de l'enjeu	Irréversibilité des impacts	Importance de la responsabilité communale dans l'enjeu	Plus value de l'AVAP pour l'enjeu (effet levier)	Niveau global d'enjeu
Protéger, mettre en valeur, et gérer les espaces naturels communaux	- Milieux ouverts (prairies, pelouses) - Boisements en fond de vallées et coteaux (Vègre, Roche-Poix et Parcaigneau) - Unités éco-paysagères (haies, alignement d'arbres, arbres isolés) en zones urbanisées et paysagères	+	++	+	++
Préserver l'intérêt patrimonial géomorphologique	- Secteur Vaumichel (anciennes carrières) - Zones de solifluxion sur les coteaux (Vègre et Parcaigneau)	+	+	-	+
S'assurer de la bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (eaux superficielles et souterraines) et des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, zones humides).	- Vallées de la Vègre, de Roche-Poix et du Parcaigneau - Plateau agricole et boisé - Zone urbanisée	+	-	-	-
Limiter la consommation d'espace agricole. Proscrire l'urbanisation sur des secteurs sensibles du point de vue environnemental.	- Plateau agricole et boisé - Zone urbanisée - Camping / Base de loisirs en zone paysagère P2	++	+	++	++
Maintien des espaces anthropisés participant au maintien des continuités écologiques du territoire	- Jardins / espaces verts en zone urbanisée - Bâti ancien - Ancienne voie ferrée - Carrières	-	+	+	+

La proposition d'objectifs, en parallèle des enjeux ci-dessus hiérarchisés, permet d'envisager la conciliation entre conservation du patrimoine et préservation de l'environnement dans le but d'un aménagement raisonné du territoire.

Tableau des objectifs pouvant ressortir pour l'AVAP de Brûlon :

Enjeux	Objectifs
Protéger, mettre en valeur, et gérer les espaces naturels communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution de l'occupation du sol sur la base d'orthophotographies aériennes disponibles, calculer notamment l'évolution des terres cultivées par rapport aux prairies et l'évolution des pelouses calcicoles comparativement aux boisements sur coteaux. - Maintenir et entretenir les haies, alignement d'arbres et arbres isolés remarquables, accompagner une restauration le cas échéant (replantation avec des essences locales), favorable à la biodiversité - Organiser une campagne de cartographie des haies et un suivi écologique - Prendre en compte l'intérêt écologique des linéaires de vieux murs et murets
Intérêt patrimonial géomorphologique à préserver	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le secteur de Vaumichel (anciennes carrières) - Souligner et mettre en évidence l'intérêt paysager des zones de solifluxion sur les coteaux du Parcaigneau
S'assurer de la bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (eaux superficielles et souterraines) et des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, zones humides)	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la trame Bleue que constituent la Vègre, le Parcaigneau et le Roche-Poix, ainsi que le chevelu hydrographique qui leur correspond. - Se rapprocher du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des bassins de la Vègre et des Deux Fonts pour le suivi de la qualité des eaux - Récupérer et utiliser les eaux pluviales - Suivre l'évolution de l'occupation du sol sur la base d'orthophotographies aériennes disponibles
Limiter la consommation d'espace agricole Proscrire l'urbanisation sur des secteurs sensibles du point de vue environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier qu'aucune urbanisation n'a été réalisée en zone de risque - Eviter l'étalement urbain en zone paysagère
Maintien des espaces anthropisés participant au maintien des continuités écologiques du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution de la consommation d'espace (délimitation des tâches urbaines et comparaison à deux périodes données) - Préserver les jardins et espaces verts en zone urbanisée qui participent à la trame verte de par leur intérêt lié à la biodiversité dite « ordinaire »

Le diagnostic environnemental de l'AVAP de la commune de Brûlon, réalisé par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, permet donc de faire émerger 3 grands types d'enjeux environnementaux :

- L'intérêt patrimonial naturel et géomorphologique non négligeable sur la commune de Brûlon
- La limitation de l'urbanisation ayant une incidence sur les secteurs sensibles d'un point de vue environnemental
- La préservation de la ressource en eau et milieux associés